

Printemps 2015

Nouvelles CSQ

Publication officielle de la Centrale des syndicats du Québec

BUDGET :
LES MILLIARDS
CACHÉS DU
GOUVERNEMENT
COUILLARD

Négociation

LA MOBILISATION POUR CONTRER LE MÉPRIS

facebook.com/lacsq

Vers le 41^e Congrès de la CSQ
AGISSONS, RIPOSTONS !

Régime de retraite
TOUT CE QUE VOUS
DEVEZ SAVOIR

LES MATHS, UNE
ARME DE SÉLECTION
MASSIVE ?





Grâce au régime Les protections RésAut CSQ, vous pouvez économiser plus avec La Personnelle, votre assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Ensemble, La Personnelle et Les protections RésAut CSQ vous donnent accès à des tarifs de groupe exclusifs et des protections personnalisées pour vos assurances auto, habitation et entreprise.

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs ! 

1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

JOURNÉE PLEIN AIR AVEC LES CHEVAUX

5-12 ANS

THÉMATIQUE 2015 :
LE COW-BOY
MUSICIEN

10 à 250 participants

ACTIVITÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DE 10H À 15H !
Chaque équipe doit accumuler 1101 points lors de leur parcours.

12,75\$
par participants
(taxes en sus)

PROGRAMME UNIQUE AU QUÉBEC

11 ANS et +
21,00\$
par participants
(taxes en sus)

AVENTURE DANS LES ARBRES ET DÉFIS À CHEVAL

THÉMATIQUE : LES 1101 MUSCLES !

- 10h00 Accueil et présentation de la journée
- 10h15 Départ pour Aventure dans les arbres
- 12h00 Dîner champêtre à l'Auberge le 1101
- 12h30 Visite des écuries
- 13h00 Défis à cheval
- 14h30 Épreuve finale pour déterminer qui se méritera les « Grands Honneurs de la journée »
- 14h45 Dernier rendez-vous avant le départ. Remise d'une photo souvenir



ÉCOLE
D'ÉQUITATION
MILLE CENT UN

Sécurité :
Animateurs
spécialisés

DIANE AUTHIER, PDG École d'équitation 1101
Propriétaire-Entraîneur, accrédité par :

- Fédération équestre du Québec
- Canada Hippique
- Diplômée Cadre Noir de Saumur (France)
- Attestations de randonnées : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belize
- Certification Emploi-Québec

Excellence reconnue de l'École d'équitation 1101 par les organismes :

- Équi-Qualité
- Québec à cheval
- Tourisme Québec
- Association des camps certifiés du Québec

1101, Grand Rang, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Réservation et information : 450 796-5993
info@ecoledequitation1101.com
ecoledequitation1101.com

DEPUIS PLUS
DE 35 ANS !

Éditorial



L'heure est à l'action et à la riposte !

Le dépôt des offres patronales présenté dans le cadre de la négociation du secteur public, le 15 décembre dernier, a entraîné une vague de colère et de mobilisation dans les milieux qui, depuis, ne cesse de prendre de l'ampleur. Et pour cause : ces offres représentent un recul important de l'ensemble des conditions de travail du personnel de l'État et compromettent l'offre et la qualité des services publics, tant en éducation qu'en santé et services sociaux.

Le gouvernement persiste et signe : les négociations devront se dérouler en tenant compte du contexte d'austérité actuel et de la marge de manœuvre restreinte de l'État. Or, en examinant plus attentivement les documents officiels, nous constatons que cette marge de manœuvre n'est pas aussi maigre qu'on souhaite bien nous le faire croire... *Nouvelles CSQ* présente un article important sur cet enjeu incontournable.

À tout cela s'ajoutent les compressions ne cessant de s'ajouter depuis l'élection du gouvernement Couillard et qui ont des impacts importants sur la population. Une récente recherche de l'IRIS confirme d'ailleurs que les femmes sont les plus touchées par ces mesures. Selon les chercheurs, elles assumeront, au final, pas moins de 4,5 milliards de dollars de plus de compressions que les hommes. *Nouvelles CSQ* a rencontré l'un des auteurs de cette étude.

Lorsqu'on considère l'ensemble de l'œuvre du gouvernement, deux mots nous viennent à l'esprit : *Agissons ! Ripostons !* Ces mots inspirants, qui invitent à l'action et à la mobilisation, constituent le thème du 41^e Congrès de la CSQ, qui aura lieu en juin. Le magazine lève le voile sur cette instance suprême de notre organisation, au cours de laquelle notre cadre d'action pour les trois prochaines années sera déterminé.

Bonne lecture !

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*



Pour nous écrire nouvellescsq@lacsq.org

10	EN MARCHÉ VERS LE 41 ^e CONGRÈS DE LA CSQ !
11	DOSSIER NÉGOCIATIONS LE GOUVERNEMENT ET SA « MARGE DE MANŒVRE » BUDGÉTAIRE
12	DOSSIER NÉGOCIATIONS QUAND LE CONSEIL DU TRÉSOR TIRE LES FICELLES
14	DOSSIER NÉGOCIATIONS LE RREGOP : MIEUX VAUT ÊTRE AU COURANT
16	SOLIDARITÉ L'ÉDUCATION : PAS UNE PRIORITÉ !
17	AUSTÉRITÉ LES FEMMES AUX PREMIÈRES LIGNES DES MESURES D'AUSTÉRITÉ

19	AUSTÉRITÉ ET NÉGOCIATIONS LA MOBILISATION EST LOIN DE S'ESSOUFLER !
23	DROITS SYNDICAUX LA COUR SUPRÊME RÉAFFIRME LE DROIT DE GRÈVE
24	ÉDUCATION LES MATHS : UNE ARME DE SÉLECTION MASSIVE ?
29	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX UNE RÉFORME SOUS LE BÂILLON AUX NOMBREUSES INCERTITUDES
32	PETITE ENFANCE DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS, AU PROFIT DES ENFANTS ?
34	RÉSEAU DES JEUNES LES MÉFAITS DE LA NOUVELLE GESTION PUBLIQUE
36	DIVERSITÉ SEXUELLE UNE TRANSITION HARMONIEUSE AU TRAVAIL, C'EST POSSIBLE



12



17



24

LA CSQ,
AU SERVICE DES
PERSONNES
EN MOUVEMENT
AVEC SON TEMPS



21



34

Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC[®], Écologique et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges, la CSQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



Nouvelles CSQ Volume 35, No. 3 Publication de la Centrale des syndicats du Québec 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3, Tél. : 514 356-8888, Téléc. : 514 356-9999 Courriel : nouvellescsq@lacsq.org / **Directrice des communications** Marjolaine Perreault / **Rédactrice en chef** Catherine Gauthier / **Secrétaire adjointe aux publications** France Giroux / **Révision** Martine Lauzon, Anne-Catherine Sabas / **Publicité** Jacques Fleurent • 514 355-2103 fleurent.jacques@csq.qc.net / **Page couverture** Pascal Rathé / **Photographes** François Beaugard, Jean-François Leblanc, Pascal Rathé, iStockphoto, Shutterstock / **Retouches photo** Jean-Denis Boillat / **Dépôt légal** Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. ISSN 1497-5157 / **La CSQ sur le Web** lacsq.org / **Abonnement** Service des communications, 514 356-8888 giroux.france@csq.qc.net / **Postpublications** N° de convention 40068962. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : **Publication de la Centrale des syndicats du Québec** 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3.

Rejoignez-nous sur Facebook!
facebook.com/lacsq

Dans les dernières semaines, j'ai rencontré plusieurs d'entre vous lors de colloques, d'assemblées, de réseaux ou de manifestations. C'est avec une grande fierté que j'ai constaté votre engagement dans diverses luttes que nous menons simultanément, sur plusieurs fronts, pour ne pas perdre ce que nous avons mis des années à bâtir.

Actuellement, tout ce que le gouvernement libéral propose, ce sont des coupes, des compressions et des hausses de tarifs dans les services publics. C'est connu : les mesures d'austérité ne sont pas un levier pour relancer l'économie d'un pays. L'austérité n'est pas un projet de société. Et, nous n'avons surtout pas voté pour ça.

À cela s'ajoute, en trame de fond, son intention à peine voilée de réduire la taille et le rôle de l'État. C'est du moins le message qu'il envoie avec ses réformes sans véritable consultation et dont les objectifs reposent uniquement sur la réduction de la dette. Que ce soit en éducation, en santé ou en petite enfance, on brasse les structures, on fusionne sans vergogne en ignorant les milieux et les régions, on tente d'équilibrer des colonnes de chiffres plutôt que de soutenir une société prospère grâce à son filet social. Malgré les solutions que nous lui proposons constamment, le ministre Leitão refuse de regarder les autres sources de revenus possibles.

Et que fait le gouvernement pour relancer l'économie ? Il appauvrit davantage les femmes ! Il augmente les tarifs des services de garde éducatifs au moyen de modulations pernicieuses ; il sabre dans le financement du Conseil du statut de la femme et dans le programme régional de *Chapeau, les filles!*. Des mesures touchant directement les femmes !

Pour couronner le tout, les offres qu'il présente aux salariées et salariés du secteur public sont méprisantes et insultantes. Et ce sont encore les femmes qui écopent le plus, puisqu'elles représentent 75 % de la main-d'œuvre gouvernementale. Est-ce pour cela qu'il ne se gêne pas pour faire reculer les conditions de travail du personnel de l'État ?

La négociation des conventions collectives qui s'amorce ne sera pas facile puisqu'elle s'inscrit dans l'idéologie de l'atteinte du déficit zéro en 2015-2016. Les offres patronales le démontrent : le gouvernement veut un meilleur contrôle des coûts de main-d'œuvre, une flexibilité, une mobilité ainsi que plus de souplesse et d'innovation de la part du personnel de l'État.

Que dire du gel salarial proposé pour les deux premières années ? Ça fait des années que les travailleuses et travailleurs du secteur public font leur part. Nous en avons assez du manque de respect à l'égard de notre engagement dans les réseaux de l'éducation et de la santé. Nous refusons de voir doubler notre écart salarial avec les autres salariées et salariés du Québec. Malgré le fait que nous ayons déjà perdu 10 % de notre pouvoir d'achat depuis 1989, le Conseil du trésor voudrait l'amoinrir encore de 7 % sur 5 ans. Il est également hors de question de voir fondre nos retraites sur la base de calculs insidieux.

Nous sommes des gens qui ont à cœur une société + **juste** et plus égalitaire. C'est pour cela que nous luttons ensemble et solidaires !



Louise Chabot
Présidente

UN SUCCÈS VIRAL SANS PRÉCÉDENT

La campagne On se donne les moyens, de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), connaît un succès viral sans précédent avec près de 300 000 visionnements. Et ça continue ! Lancée dans le cadre de la négociation sectorielle de la Fédération, la campagne met en scène monsieur Coupe-Coupe, ministre de l'Austérité, qui a pour mission de réaliser des économies de bouts de chandelles en coupant les services professionnels, engendrant du même coup des situations complètement absurdes.

« Les conséquences de l'austérité frappent de plein fouet les services professionnels en éducation. Avec cette campagne, nous avons voulu à la fois témoigner des situations ridicules qu'entraînent les coupes dans ces services, mais également affirmer qu'un réinvestissement est le seul choix possible pour l'avenir », explique Johanne Pomerleau, présidente de la FPPE-CSQ.



MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE : LA CSQ VEILLE AU GRAIN

Saviez-vous que le Conseil du trésor doit réaliser, le 31 décembre 2015, son maintien de l'équité salariale pour les secteurs de l'éducation, et de la santé et des services sociaux ? Pour ce faire, il a validé, en 2014, les tâches du personnel auprès des gestionnaires.

De son côté, la CSQ a entrepris sa propre enquête pour identifier les changements survenus, depuis le 1^{er} janvier 2011, dans les tâches et les responsabilités de ses membres, et ce, en collaboration avec ses fédérations des réseaux scolaires, de l'enseignement supérieur, et de la santé et des services sociaux. L'analyse de ces informations lui permettra de réagir à la publication du maintien de l'équité salariale, le 31 décembre 2015. D'ici là, la CSQ et ses fédérations concernées demeureront à l'affût des changements pouvant avoir un impact sur les tâches et les responsabilités des membres.



ANIMATIONS ET JEUX-QUESTIONNAIRES INTERACTIFS

ÇA PREND PAS LA TÊTE À PAPINEAU !

Saviez-vous que le site Ça prend pas la tête à Papineau proposera de courtes capsules d'animation et des jeux-questionnaires interactifs qui vulgariseront différents sujets liés à la conjoncture politique et économique ? Pour découvrir la toute première capsule, *L'austérité, un mauvais calcul*, visitez lateteapapineau.org.

À lire sur LouiseChabot.ca

Les billets de blogues les plus partagés

- 1 - Quand Alain Dubuc pointe la paille dans l'œil du voisin
- 2 - Parler des deux côtés de la bouche
- 3 - Le bien commun là-dedans ?
- 4 - Encore plus d'inégalités

N'hésitez pas à commenter les billets de la présidente de la CSQ sur louisechabot.ca ou [facebook.com/lacsq](https://www.facebook.com/lacsq). Ses billets sont également repris sur le portail du Huffington Post Québec.



Loto Voyages
2015-2016

**UNE CHANCE SUR CENT DE VOUS
ENVOLER AVEC UN CRÉDIT VOYAGE!**

13 crédits voyage de 4 000 \$ à gagner

 **fondation
monique-fitz-back**
www.fondationMF.ca
1 866 621-6927

LE PRIX RUBAN MAUVE EST DE RETOUR

La Fondation Jasmin Roy remettra le prix Ruban mauve, pour la cinquième année consécutive, à une école s'étant démarquée par ses initiatives en matière de lutte contre l'homophobie. Ce prix, accompagné d'une bourse de 2 500 \$, vise à reconnaître le travail effectué par le personnel de l'établissement d'enseignement, soit l'ensemble de ses réalisations et de ses interventions, pour contrer et prévenir l'homophobie. Pour y participer, il suffit de remplir le formulaire accessible dans la section « Contactez- nous » du site fondationjasminroy.com. La date limite est le 24 avril 2015.

DE NOUVEAUX VISAGES AU COMITÉ DES JEUNES

Deux nouveaux membres ont été élus au Comité des jeunes de la CSQ, lors du Conseil général qui a eu lieu en octobre dernier. Il s'agit de Dany Gravel, du Syndicat de l'enseignement du Lanaudière et de France Beaulieu, du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires du Coeur-du-Québec. Ils rejoignent Billy-Sam Roy, du Syndicat des professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux de la région de Québec, Patricia Bolduc, du Syndicat de Champlain, et Isabelle Noreau, du Syndicat de l'enseignement Val-Maska.



À l'arrière, de gauche à droite : Billy-Sam Roy, Gabriel Danis (conseiller à la CSQ) et Dany Gravel. À l'avant-plan, de gauche à droite : France Beaulieu, Patricia Bolduc et Isabelle Noreau

À l'affiche !

Abonnez-vous à notre chaîne YouTube pour ne rien manquer bit.ly/videosnego2015 ! Vous y trouverez les plus récentes vidéos portant sur l'austérité, la négociation du secteur public et plus encore !

Vous pouvez également consulter toutes nos vidéos directement sur facebook.com/lacsq/videos.

Le siège social de la CSQ s'agrandit

Il y a près de 25 ans, la CSQ a décidé de participer au développement économique, culturel et social du quartier Mercier-Est, à Montréal, en choisissant d'y construire son siège social pour y installer ses fédérations, ses syndicats et sa centaine d'employées et employés. En raison de la croissance de l'organisation, une nouvelle aile a été ajoutée à l'édifice. La construction est certifiée BOMA BEST® en raison de sa performance énergétique et environnementale.

HOMMAGE POSTHUME À UNE MILITANTE

Lors de l'inauguration de sa nouvelle aile, qui a eu lieu en janvier dernier, la CSQ a nommé une salle à la mémoire de Micheline Sicotte. Cette militante a marqué l'histoire de la Centrale par son profond engagement social et syndical. Elle a été présidente du Syndicat des enseignants de Le Royer pendant 15 ans et elle a siégé au Bureau national de la CEQ, à titre de vice-présidente, de 1970 à 1980.

Centrale des syndicats du Québec



OFFRE EXCLUSIVE AUX MEMBRES DE LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)

En tant que membre de la CSQ, vous bénéficiez de tous les avantages offerts à la Caisse de l'Éducation, et encore plus!

- PROMO NOUVEAUX MEMBRES**
Ouvrez un compte où sera effectué votre dépôt salaire et obtenez une remise en argent de 50 \$.*
- PROMO AVENIR**
Adhérez à un de ces produits (CELLI, REER ou REEE) et obtenez une remise en argent de 100 \$.*
- PROMO MISE DE FONDS HABITATION JEUNESSE**
Accumulez votre mise de fonds pour l'achat de votre propriété et recevez une remise en argent pouvant aller jusqu'à 1 000 \$, à la conclusion d'un prêt hypothécaire.*

Communiquez avec notre équipe dès maintenant pour bénéficier de ces beaux avantages exclusifs offerts à la Caisse de l'Éducation!

1 877 442-EDUC (3382)
DESJARDINS.COM/CAISSEEDUCATION

OUVREZ UN COMPTE EN LIGNE MAINTENANT ET PROFITEZ DE TOUTS CES AVANTAGES !

*Certaines conditions s'appliquent. Pour connaître les détails, consultez notre site Internet.



Desjardins
Caisse de l'Éducation



Votre passion,
notre devoir!

DOMINIQUE BERNIER *Conseillère EVB-CSQ*



On s'engage pour faire la différence !

En novembre dernier, plus d'une centaine de jeunes du Bas-Saint-Laurent se sont rassemblés à Mont-Joli pour en apprendre plus sur les raisons de s'engager et les moyens pour le faire. Au menu : conférences, ateliers, slam engagé, séance de selfies #affichetacause et plus encore ! Pour peu qu'on lui en donne l'occasion, la jeunesse se tient debout pour les causes qui la touchent !

RÉGIONALISATION

Le vif succès remporté par la journée *On s'engage pour faire la différence* nous le confirme : offrir aux jeunes la possibilité de vivre des moments uniques dans leurs régions, c'est gagnant ! Fort de cette expérience, le mouvement EVB-CSQ s'active pour repenser son modèle de développement et établir des partenariats avec des organisations ayant des antennes partout au Québec et partageant ses valeurs. L'objectif : s'unir pour dynamiser le mouvement et organiser des événements régionaux visant à stimuler l'engagement des jeunes.

LA COMMUNAUTÉ VIRTUELLE EVB-CSQ SE DÉVELOPPE...

Depuis son lancement, plusieurs dizaines de jeunes et des responsables EVB-CSQ se sont approprié le site onsengage.org. Au cours des prochaines semaines, de nouvelles fonctionnalités seront disponibles sur le site, et différentes activités, comme des séances de clavardage avec des personnalités engagées, seront organisées. Inscrivez-vous pour être tenus au courant !

... ET SOLLICITE VOTRE PARTICIPATION !

Vous avez des idées d'activités pour le site ? Vous souhaitez inciter vos jeunes à y contribuer ? Contactez-nous à onsengage@csq.qc.net.

CONCOURS DE PHOTO EVB-CSQ

À la demande générale, le concours de photo EVB-CSQ est de retour cette année ! Ayant pour thème les quatre valeurs de notre mouvement, il est ouvert au personnel ainsi qu'aux étudiantes et étudiants des cégeps, des centres de formation professionnelle, d'éducation aux adultes, ainsi que des facultés universitaires où la CSQ est représentée. Pour tous les détails, consultez ifocus22.com, section concours.

DU NOUVEAU DANS LE MOUVEMENT

Pour la toute première fois, une MRC est admise au sein de notre réseau ! En effet, la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or, en Abitibi-Témiscamingue, s'est vu attribuer le statut d'établissement associé Brundtland (EAB). La candidature de l'organisation régionale s'est distinguée notamment par ses efforts soutenus visant à rendre sa gestion des matières résiduelles plus écologique. Voilà un nouvel allié de taille en région !



Cercle Monique-Fitz-Back

LA PÉRIODE DE CANDIDATURES OUVERTE !

Le Cercle Monique-Fitz-Back souligne la contribution exceptionnelle de personnes partageant les valeurs des EVB-CSQ. La date limite pour soumettre une candidature est le 31 mars 2015 (admevb@csq.qc.net).

LE RÉSEAU RECRUTE !

Saviez-vous que plusieurs des activités que votre école réalise déjà peuvent lui permettre de se qualifier pour faire partie du Réseau des Écoles associées de l'UNESCO (réseau). L'adhésion est gratuite et elle vous permet de conférer une dimension internationale à votre école. Rappelons que ce réseau compte 9 900 écoles dans 180 pays, dont 20 établissements au Québec. Pour en savoir plus, visitez ecoles-unesco-quebec.org/accueil/.

SYNDICAT DES EMPLOYÉES DE FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Une première convention collective

NADIA LAKROUZ *Responsable des communications FSAC-CSQ*

L'an 2015 marquera la signature de la première convention collective du Syndicat des employées de Femmes autochtones du Québec (SEFAQ). Pour ces travailleuses militantes qui déploient, au quotidien, des efforts pour obtenir la reconnaissance du droit à l'égalité des femmes autochtones, leur syndicalisation allait de soi. Retour sur une lutte pour l'obtention de conditions de travail décentes.

C'est en mars 2012 que le personnel de Femmes autochtones du Québec (FAQ-QNW) entreprend une démarche d'accréditation syndicale, appuyé par la Fédération des syndicats de l'action collective (FSAC-CSQ) et la CSQ. Les travailleuses souhaitent, notamment, faire respecter leurs droits et leurs conditions de travail ainsi qu'être consultées lors des prises de décisions.

De plus, elles s'inquiétaient de la perte de plusieurs postes au sein de cet organisme à but non lucratif, géré selon un modèle de gouvernance démocratique, où la précarité est accentuée par un système de financement aléatoire. Si leur démarche de syndicalisation a été ponctuée de nombreux obstacles juridiques – l'employeur refusant de reconnaître le statut provincial des activités menées par l'organisme –, elles sont demeurées solidaires tout au long de ce parcours.

« Les membres du SEFAQ sont fiers d'avoir travaillé à la mise en place de cette première convention collective en appliquant leurs valeurs d'égalité, de justice et de respect. Nous souhaitons remercier la CSQ et la FSAQ-CSQ pour leur soutien et l'esprit d'ouverture dont elles ont fait preuve tout au long du processus. Nous avons hâte d'avancer avec



Photo Jean-François Leblanc

Jennifer Brazeau

ce nouvel outil de travail. Meegwetch¹ ! », affirme Jennifer Brazeau, présidente du SEFAQ. /

¹ En algonquin, signifie « merci ».

Grâce au régime Les protections RésAut CSQ,

vous pouvez économiser plus
avec La Personnelle

Ensemble, La Personnelle et Les protections RésAut CSQ vous donnent accès à des tarifs de groupe exclusifs et des protections personnalisées pour votre assurance entreprise.



Votre conjoint ou vous êtes propriétaires d'immeubles commerciaux, de copropriété ou d'habitation ?

Nous vous offrons une protection complète pour préserver la valeur de votre investissement.

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!



1 800 268-3063

csq.lapersonnelle.com/entreprise

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

EN MARCHÉ VERS LE 41^e CONGRÈS DE LA CSQ !

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Dans quelques semaines, la CSQ donnera le coup d'envoi de son 41^e Congrès. C'est sous le thème *Agissons, ripostons !* que des représentantes et représentants de tous les syndicats se rassembleront pour réfléchir et débattre des grands enjeux. Ils adopteront alors les orientations de l'organisation pour les trois prochaines années. *Nouvelles CSQ* présente un survol de cet événement incontournable.

Le Congrès de la CSQ, c'est l'instance démocratique la plus importante de l'organisation. Nourri par des réflexions et des débats animés, l'événement donne naissance à un ensemble d'orientations, de priorités et de stratégies qui permettent à l'organisation d'intervenir, au cours des trois années suivantes, sur des enjeux précis et de proposer des solutions concrètes.

L'événement, qui aura lieu au Centre des congrès de Québec, du 26 au 29 juin 2015 inclusivement, accueillera près de 1 000 membres et personnes déléguées. Ensemble, ils veilleront à édifier la vision d'avenir ainsi qu'à élire les cinq membres du Conseil exécutif de la CSQ.

AU PROGRAMME, DES QUESTIONS INCONTOURNABLES

Au cours du Congrès, les participantes et participants auront à débattre des propositions du Conseil général et à se prononcer sur celles-ci. Parmi les éléments qui seront au cœur des discussions, mentionnons la question du renouveau syndical.

Cette démarche, découlant du Congrès de 2012, vise essentiellement à améliorer la représentativité de la Centrale et l'efficacité de son action collective afin que l'organisation demeure un agent de transformation légitime, efficace et engagé. Rappelons que plus de 2 000 membres, issus des quatre coins du Québec, ont participé aux travaux de la Commission spéciale sur le renouveau syndical en nourrissant la réflexion.

Par ailleurs, les personnes déléguées se pencheront également sur la question des stratégies syndicales à déployer dans le contexte actuel d'austérité.

UN THÈME ÉVOCATEUR

La thématique *Agissons, ripostons !* annonce les couleurs du Congrès. Elle reflète à la fois la question du renouveau syndical et celle des attaques répétées contre les droits des travailleuses et travailleurs ainsi que des personnes retraitées. Le thème invite à l'action et à la mobilisation pour faire progresser la société et réduire les inégalités sociales.



VOTRE CONTRIBUTION EST SOUHAITÉE

Vous désirez contribuer à la réflexion et à l'élaboration des orientations de votre centrale syndicale ? Surveillez les invitations de votre syndicat et participez aux réunions proposées. Votre contribution sera des plus appréciées ! Vous pouvez aussi consulter le site congres2015.lacsq.org.

À surveiller dans la prochaine édition : un dossier spécial sur le 41^e Congrès de la CSQ !

Le gouvernement et sa « marge de manœuvre » budgétaire

PIERRE-ANTOINE HARVEY *Économiste CSQ*

Lors de la nomination de son négociateur en chef, Maurice Charlebois, le gouvernement a affirmé qu'une entente négociée serait possible à condition qu'elle garantisse l'élimination des déficits budgétaires. Cette condition viendrait, selon lui, réduire à néant sa marge de manœuvre. Or, en épluchant les documents officiels, c'est tout le contraire que l'on découvre...

En effet, les prévisions budgétaires officielles du gouvernement sont claires : le budget 2015-2016 devrait mener à un surplus réel de 1,6 milliard de dollars. Quant aux années suivantes, elles devraient laisser place à des surplus oscillant entre 2 et 4 milliards de dollars. Pourtant, le gouvernement cache ses surplus sous une définition artificielle du « solde budgétaire » et affirme ainsi devoir se contenter du simple « équilibre budgétaire ».

UNE « MARGE DE MANŒUVRE » BIEN CAMOUFLÉE

En observant le tableau suivant, on constate que le gouvernement fait passer les versements au Fonds des générations pour des dépenses, ce qui vient annuler ses surplus comptables. Derrière l'objectif affirmé de maintenir l'équilibre budgétaire, il arrive donc à cacher une autre orientation : l'accélération du remboursement de la dette. En effet, les versements au Fonds des générations, qui s'élevaient à moins de 1 milliard de dollars dans les dernières années, seront augmentés à plus de 3 milliards de dollars d'ici 2018-2019.

TABLEAU A.6

Cadre financier consolidé de 2013-2014 à 2018-2019
(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
Provision pour éventualités	—	—	—	-400	-400	-400
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 703	-1 065	1 617	2 288	3 276	3 837
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 121	-1 285	-1 617	-2 288	-2 826	-3 182
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-2 824	-2 350	—	—	450	675

(1) Pour 2012-2013, les revenus consolidés excluent la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, entraînant une croissance de 3,4 % des revenus autonomes et de 3,0 % des revenus consolidés pour 2013-2014. En incluant la perte exceptionnelle, conformément à la présentation des Comptes publics 2013-2014, la croissance des revenus autonomes aurait plutôt été de 9,2 % et celle des revenus consolidés de 6,1 %.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Extrait de la page A.26 du *Point sur la situation économique et financière du Québec*¹ publié le 2 décembre 2014 par le ministère des Finances du Québec.

À ces 2 milliards d'augmentation au Fonds des générations s'ajoutent un surplus affiché de 675 millions de dollars et une réserve pour éventualité de 400 millions de dollars. Il s'agit donc là d'une marge de manœuvre totalisant plus de 3 milliards de dollars.

UNE « MARGE DE MANŒUVRE » DÉJÀ AFFICHÉE

Et ce n'est pas tout : à cette marge de manœuvre camouflée, il faut ajouter celle qui est déjà annoncée dans les prévisions budgétaires à long terme et dont la somme s'élève à plus de 3,5 milliards de dollars...

En effet, les dépenses de programmes¹ devraient passer de 65,7 milliards de dollars, en 2014-2015, à 73,5 milliards en 2019-2020². Cela représente une augmentation de 7,8 milliards de dollars, ce qui couvre à peine l'augmentation des coûts des services publics.

Si le gouvernement maintient au niveau actuel (près de 45 %) la part des dépenses de rémunération du personnel syndiqué dans les dépenses de programmes, c'est donc plus de 3,5 milliards additionnels qui sont prévus pour financer les augmentations de salaire et l'ajout de personnel. Le gouvernement a donc déjà prévu une marge de manœuvre dépassant de beaucoup la maigre offre salariale qu'il nous a faite. De toute évidence, il pourrait offrir plus...

UNE « MARGE DE MANŒUVRE » À DÉGAGER

Depuis plusieurs années, les syndicats, les groupes populaires et plusieurs chercheurs proposent des solutions pour dégager des économies et de nouveaux revenus. En mettant simplement fin à la sous-traitance dans les services informatiques, on pourrait économiser 500 millions de dollars, tout en revalorisant l'expertise du secteur public... C'est du moins le constat du vérificateur général du Québec.

Par ailleurs, une révision des politiques d'achat des médicaments et la mise en place d'une assurance médicaments universelle permettraient de réduire de plus de 1 milliard de dollars la facture du système de santé³. Les solutions sont donc nombreuses. Ce qui fait défaut, c'est la détermination des personnes élues.

UN CHOIX POLITIQUE, PAS UNE FATALITÉ

Manifestement, le gouvernement a tout mis en œuvre pour réduire la taille de l'État en camouflant sa véritable marge de manœuvre. Les mesures d'austérité qu'il impose ne sont pas des fatalités. Il s'agit de choix purement politiques.

1 QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2014). *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Gouvernement du Québec, 394 p., www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_lepointAut2014.pdf.

2 Si l'on applique un taux de croissance moyen de 2,8 % pour l'année 2019-2020 qui n'apparaît pas aux prévisions.

3 GAGNON, Marc-André, et Guillaume HÉBERT (2010). *The Economic Case for Universal Pharmacare: Costs and Benefits of Publicly Funded Drug Coverage for all Canadians*. Centre canadien de politiques alternatives, 85 p., www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2010/09/Universal_Pharmacare.pdf.

NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

Quand le Conseil du trésor tire les ficelles

DENIS CUROTTE *Coordonnateur adjoint des négociations nationales CSQ*

Le thème de l'austérité est bien présent aux différentes tables de négociation sectorielles. S'appuyant sur le contexte budgétaire difficile, les comités patronaux de négociation invoquent une marge de manœuvre restreinte pour réclamer des concessions importantes aux contrats de travail ainsi que pour tenter de récupérer les gains obtenus par les syndicats au cours des précédentes négociations. Nouvelles CSQ présente un survol de ces demandes touchant les membres des réseaux scolaires, de l'enseignement supérieur, et de la santé et des services sociaux.

Si la partie patronale prétend vouloir réaliser une négociation par résolution de problèmes, dans les faits, le nombre et la variété de demandes contenues dans chacun de ses dépôts révèlent plutôt son intention de mener une négociation « d'un couvert à l'autre ». Les dépôts patronaux les plus explicites présentent jusqu'à une soixantaine de demandes touchant tous les chapitres des conventions collectives.

DES COMMANDES DU CONSEIL DU TRÉSOR

Autre élément important : plusieurs demandes sont présentes dans tous les dépôts. À quelques tables de négociation, certaines demandes ont d'ailleurs été identifiées comme étant des « commandes » du Conseil du trésor sur lesquelles l'équipe patronale exerçait peu de contrôle à cette étape-ci.

Parmi les demandes patronales communes, on compte la révision des dispositions relatives à l'assurance salaire visant, notamment, à réduire le montant des prestations versées lors d'une invalidité et à revoir les modalités de retour progressif au travail. Sur ce dernier élément, dans certains dépôts patronaux, l'accord de la personne salariée et du médecin traitant ne serait plus nécessaire pour exiger un retour au travail progressif ou l'affectation à un autre poste de travail.

PLUS DE SOUPLESSE ET DE FLEXIBILITÉ...

Une autre dimension importante de ces dépôts est le souhait de recentrer les conventions collectives sur les besoins de la clientèle et des services à offrir. La partie patronale déplore que les conventions collectives mettent de l'avant les besoins des salariées et salariés. Elle souhaite plutôt introduire davantage de souplesse et de flexibilité afin que les conditions de travail permettent de répondre aux besoins des clientèles.

Pour ce faire, elle désire notamment pouvoir modifier les horaires de travail en cours d'année, en fonction des besoins de la clientèle, et assouplir les mécanismes d'affectation, d'octroi et d'abolition de postes, considérés comme étant trop rigides. Elle cherche aussi à limiter la prise ou l'accès à plusieurs congés. La reprise des heures supplémentaires ou le moment pour prendre ses vacances, par exemple, devraient être déterminés seulement en fonction des besoins organisationnels.

L'accès aux mesures de réduction du temps de travail devrait aussi être plus difficile. La partie patronale souhaite également que les personnes salariées soient plus stables dans leur affectation. Voilà pourquoi elle propose de réviser les règles relatives aux mouvements de personnel et à l'attribution des postes afin de limiter lesdits mouvements.

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI DANS LA MIRE

Les dispositions encadrant la sécurité d'emploi sont aussi dans la mire du gouvernement. Il souhaite, notamment, accroître la mobilité du personnel en élargissant la limite des 50 km pour la réaffectation des personnes salariées mises en disponibilité. Des demandes afin de restreindre l'accès à la sécurité d'emploi ont également été soumises.

UN RETARD INACCEPTABLE

Les cahiers de revendications syndicales sur les matières sectorielles ont été présentés, à l'automne dernier, aux différentes tables de négociation. Selon le Code du travail, la partie patronale devait donner suite à ces demandes, dans les 60 jours, en soumettant ses propositions à la partie syndicale. Au moment d'écrire ces lignes, les trois tables de négociation avec le comité patronal de négociation de la Commission scolaire Kativik ne s'étaient toujours pas conformées à la loi.



POUR NE RIEN MANQUER SUR LA NÉGO...

VOUS SOUHAITEZ TOUT SAVOIR SUR L'ÉVOLUTION DE LA NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC ? ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE DE LA CSQ EN VISITANT LE SITE NEGO2015.ORG.



PLUS DE POUVOIR AUX DIRECTIONS...

Plusieurs demandes visent aussi à élargir le droit de direction afin de pouvoir affecter les personnes que l'on veut, où l'on veut, quand on le veut ainsi que de la manière et aux moments que l'on veut. Selon les comités patronaux de négociation, les règles d'affichage, de priorité d'emploi – voire d'ancienneté – et les horaires de travail fixes sont autant d'archaïsmes qui doivent être modernisés.

RESTREINDRE LES SYNDICATS

D'autres demandes se concentrent sur les prérogatives syndicales. La partie patronale souhaite, entre autres, limiter l'exercice des associations accréditées en resserrant les modalités de libérations syndicales et en réduisant les informations à leur transmettre.

OÙ EN SONT LES POURPARLERS ?

Les travaux aux tables de négociation sont bien entamés. Des calendriers de rencontres ont été établis. Les équipes de négociation syndicales ont entrepris un travail visant à exposer les situations vécues dans les milieux et les besoins des membres pour appuyer nos revendications. /



Photo iStock

TABLE CENTRALE : DES OFFRES MÉPRISANTES AU MENU

PIERRE-ANTOINE HARVEY *Économiste CSQ*

Les offres patronales méprisantes, présentées le 15 décembre dernier, en ont fait bondir plus d'un ! Et pour cause : ces « offres » ne tiennent nullement compte des préoccupations exprimées par le Front commun. Comme si, pour le gouvernement, les quelque 450 000 employés et employées de l'État n'étaient qu'une dépense et que leurs préoccupations professionnelles et leurs conditions de vie n'avaient aucune légitimité !

UN POUVOIR D'ACHAT DIMINUÉ

Le gel salarial proposé pour les deux prochaines années, conjugué aux augmentations de 1 % pour chacune des trois années suivantes, approfondirait notre perte de pouvoir d'achat de 7 %, ce qui doublerait, au minimum, notre retard salarial vis-à-vis nos collègues des autres secteurs.

	Demandes syndicales	« Offres » gouvernementales
2015	4,5 %	–
2016	4,5 %	–
2017	4,5 %	1 %
2018		1 %
2019		1 %
Retard salarial prévu en fin de convention	0 %	Passerait de 7,6 % à plus de 14 %

DES RÉALITÉS RÉGIONALES BALAYÉES SOUS LE TAPIS

Par ailleurs, le gouvernement propose de geler l'enveloppe globale des disparités régionales et d'éliminer la prime de rétention de 8 % accordée, depuis la fin des années 1960, aux employés et employées de Sept-Îles, de Port-Cartier, de Gallix et de Rivière-Pentecôte. Ce faisant, il aggraverait les problèmes déjà criants d'attraction de la main-d'œuvre, tout en portant un dur coup à la vitalité économique de l'ensemble de la région.

ET LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS DANS TOUT CELA ?

À la demande du Front commun, le Conseil du trésor a accepté de reprendre les discussions entourant les problèmes d'attraction et de rétention des ouvrières spécialisées et ouvriers spécialisés dans les services publics. Toutefois, avant de discuter des solutions et de leur application, il affirme vouloir poursuivre le travail d'identification des catégories d'emplois touchées. Le comité intersyndical sur les ouvriers spécialisés s'est immédiatement remis à l'ouvrage pour faire entendre raison au gouvernement.

ARGUMENTATION, CONVICTION ET MOBILISATION

Devant ces offres qui représentent un recul de l'ensemble de nos conditions de travail, nous devons répondre avec force et unité. La qualité de nos arguments à la table de négociation n'aura d'impact que si les membres ont la conviction de la légitimité de leurs demandes, et qu'ils se mobilisent et entraînent avec eux leur entourage. /

Régime de retraite du secteur public

LE RREGOP : MIEUX VAUT ÊTRE AU COURANT...

MARIO LABBÉ *Conseiller CSQ à la sécurité sociale*

Beaucoup de choses se disent sur les régimes de retraite. Certaines sont fondées, alors que d'autres sont grossièrement exagérées, trompeuses ou carrément fausses. De plus, tous les régimes de retraite sont souvent mis dans le même panier. Pour y voir plus clair et mieux comprendre où se situe le vôtre, le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), voici quelques précisions indispensables.

SAVIEZ-VOUS QUE LES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES POURRAIENT AVOIR UN IMPACT MAJEUR SUR VOTRE RETRAITE ?

Voici quelques exemples d'impact que les propositions gouvernementales auraient sur le montant annuel de la rente de retraite (retraite sans réduction à 62 ans, réduction actuarielle de 7,2 % par année, moyenne des 8 meilleures années, etc.).

	Condition actuelle	Proposition gouvernementale	Perte
Retraite à 60 ans, 30 ans de service et salaire de la dernière année de 40 000 \$	23 210 \$/an ¹	19 499 \$/an	3 711 \$/an
Retraite à 60 ans, 30 ans de service et salaire de la dernière année de 70 000 \$	40 617 \$/an	34 124 \$/an	6 493 \$/an
Retraite à 55 ans, 25 ans de service et salaire de la dernière année de 40 000 \$	15 473 \$/an	9 415 \$/an	6 058 \$/an
Retraite à 55 ans, 25 ans de service et salaire de la dernière année de 70 000 \$	27 078 \$/an	16 477 \$/an	10 601 \$/an

De plus, l'indexation de la rente après la retraite pourrait aussi être affectée. L'indexation qui suit partiellement le coût de la vie pourrait ne pas être accordée pour certaines années puisqu'elle serait conditionnelle à la situation financière du régime.

SAVIEZ-VOUS QUE LE GOUVERNEMENT MENT EN PRÉTENDANT QUE SES PROPOSITIONS SONT NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU RREGOP ?

- Le RREGOP est, en fait, entièrement capitalisé. Avec un taux de capitalisation de 96 %², il est pleinement en mesure de respecter les promesses de rente à long terme pour l'ensemble des personnes cotisantes et retraitées.
- Des projections sur les quinze prochaines années réalisées récemment indiquent que les probabilités que le taux de cotisation du RREGOP diminue sont plus grandes que l'inverse.
- Tel qu'il est actuellement, le RREGOP n'est pas en danger. Sa situation financière est saine et ne nécessite aucune mesure de redressement ou de réduction de bénéfices pour en assurer la pérennité.

¹ Dans cet exemple, on suppose que la moyenne des 5 meilleures années aurait été de 38 684 \$ et celle des 8 meilleures années de 37 966 \$.

² C'est-à-dire qu'il détient 96 % des fonds nécessaires pour répondre aux engagements du régime à long terme.

Photo iStock

SAVIEZ-VOUS QUE

MÊME SUR LE PLAN DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE (INCLUANT SON RÉGIME DE RETRAITE SUPPOSÉMENT « CHROMÉ »), LE PERSONNEL DE L'ÉTAT ACCUSE UN RETARD DE 7,6 % PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES AUTRES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS (INCLUANT LE SECTEUR PRIVÉ) ?

- Si les mesures proposées par le gouvernement entraînent un jour en vigueur, l'investissement du gouvernement dans le RREGOP serait alors réduit. Cet écart dans la rémunération globale se creuserait donc davantage.
- Le gouvernement a parfois mentionné que les mesures proposées réduiraient le taux de cotisation des employées et employés de l'État et augmenteraient ainsi leur revenu disponible. Cet argument est fallacieux. Les cotisations versées au RREGOP par les travailleuses et travailleurs constituent un investissement avantageux en vue de la retraite et donnent droit en plus à une déduction d'impôt, ce qui réduit leur coût net.
- Des réductions de bénéfice au RREGOP ne représenteraient pas un enrichissement durant le travail, mais bien un appauvrissement à la retraite.

SAVIEZ-VOUS QUE

LE RREGOP RÉPOND DEPUIS LONGTEMPS AUX PRINCIPALES EXIGENCES DU PROJET DE LOI NO 3 ?

Voici ces principales exigences, qui ont été imposées au secteur municipal l'automne dernier :

Projet de loi n° 3	Au RREGOP, c'est fait !
Partage des coûts 50-50	Depuis 1982, la cotisation est de 50-50
Partage des déficits 50-50 (ou même 55 % par l'employeur s'il y a entente)	Les personnes cotisantes paient actuellement une cotisation de 0,82 % pour assumer leur part (50 %) du premier déficit du RREGOP en 40 ans d'histoire
Taux de cotisation employeur-employés pour assumer les engagements du régime : maximum 18 % de la masse salariale	Le taux de cotisation employeur-employés pour assumer les engagements du régime est de 15,2 % de la masse salariale, un coût très raisonnable
Pleine capitalisation des régimes	Au 31 décembre 2013, le RREGOP était presque entièrement capitalisé (96 %), et sa situation va en s'améliorant

SAVIEZ-VOUS QUE LE RREGOP FAIT ROULER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC ?

Le RREGOP vise environ 540 000 personnes travaillant dans les secteurs public et parapublic³. Leurs cotisations sont déposées dans une caisse administrée par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). La valeur marchande de cette caisse est de plus de 55 milliards de dollars et représente environ 25 % de tous les avoirs de la CDPQ. Puisque celle-ci investit de façon importante au Québec, la caisse des personnes participant au RREGOP contribue donc à faire rouler l'économie québécoise. Autrement dit, le RREGOP, loin de représenter un poids indu pour les finances publiques ou pour les contribuables, constitue au contraire un puissant outil de développement économique dont bénéficie toute la population.

De plus, en 2013 par exemple, les rentes versées par le RREGOP représentaient 4,5 milliards de dollars injectés dans l'économie québécoise. Rappelons que cette somme provient de l'argent mis de côté par les travailleuses et travailleurs de l'État durant leur carrière et non de programmes sociaux comme le Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral.

SAVIEZ-VOUS QUE POUR FAIRE COMPRENDRE AU GOUVERNEMENT ET À LA POPULATION QUE NOTRE RÉGIME DE RETRAITE EST EN SANTÉ ET QUE NOUS TENONS À EN PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ, NOUS DEVONS NOUS MOBILISER ?

La CSQ et ses partenaires du SISP⁴ et du Front commun⁵ mettront tout en œuvre pour protéger l'intégrité de notre régime de retraite. /

Serez-vous au rendez-vous ?

3 Réseaux de l'éducation (commissions scolaires et cégeps), de la santé et des services sociaux, et fonction publique provinciale.

4 Secrétariat intersyndical des services publics, dont fait partie la CSQ avec le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPPQ) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

5 Composé du SISP, de la FTQ et de la CSN.

L'ÉDUCATION : PAS UNE PRIORITÉ !

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

« L'augmentation du nombre d'élèves par classe, sans ajout de ressources et de services, compromet la qualité de l'éducation. Prétendre le contraire, comme le laisse entendre le ministre Yves Bolduc, c'est tromper délibérément la population. La qualité de l'éducation est d'ailleurs l'un des principaux enjeux de la négociation du secteur public, et cela concerne tout le monde. »

Stéphane Lapointe est président de la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ). Il affirme que les quelque 2 600 syndiqués et syndiquées du secteur privé qu'il représente sont solidaires de leurs collègues du réseau public. Ils comprennent très bien leur colère devant les demandes du gouvernement, puisqu'ils doivent composer avec une réalité quotidienne similaire.



Photo: François Beaugard

Stéphane Lapointe

« La charge de travail est déjà extrêmement lourde, à tel point que les cas d'épuisement professionnel sont de plus en plus nombreux. Les enseignantes et enseignants dénoncent la situation depuis des années, et le ministre de l'Éducation ne trouve rien de mieux à faire que de proposer des mesures qui mettront encore plus de poids sur leurs épaules », déplore-t-il.

UNE RELÈVE QUI SE FERA DE PLUS EN PLUS RARE

Le leader syndical prévoit que, tôt ou tard, de graves problèmes d'attraction et de rétention des personnels enseignant, professionnel et de soutien apparaîtront, si rien n'est fait pour améliorer de façon notable les conditions de travail actuelles.

« Ils sont déjà trop nombreux à abandonner leur carrière. Avec ces nouvelles mesures que le gouvernement souhaite imposer, la situation risque de se dégrader à un point tel que l'on aura bientôt de sérieux problèmes pour assurer la relève », appréhende Stéphane Lapointe.

UN FLAGRANT MANQUE DE RESPECT

Par ailleurs, le gouvernement souhaite imposer ses demandes – inacceptables pour les écoles –, en faisant planer la menace d'un décret. « Les parties commencent à peine à se parler que le premier ministre annonce déjà que les offres sont quasi finales. Pire encore, il ose dire qu'il n'y aura pas vraiment de négociation, mais seulement des "discussions". Comme manque de respect, c'est difficile de faire pire », ironise-t-il.

DES SERVICES PUBLICS DUREMENT ATTAQUÉS

« La FPEP-CSQ est également solidaire du personnel de la santé et des services sociaux, aux prises avec le bulldozer Gaétan Barrette et sa soif démesurée de contrôle. Nous sommes aussi outrés de la façon dont ce gouvernement s'y prend pour attaquer les syndicats et précariser le travail des femmes. » Du même souffle, il dénonce toutes les coupes subies en éducation, en santé et dans les services sociaux ainsi que les services de garde et les groupes communautaires.

C'est pour ces raisons que la FPEP-CSQ est intervenue publiquement, par voie de communiqué de presse, pour manifester son appui aux employées et employés du réseau public, tout en invitant la population à multiplier les gestes de solidarité à leur endroit.

« Au nom d'une prétendue austérité – dont il n'a jamais été question en campagne électorale –, le gouvernement Couillard menace la qualité et l'offre des services en éducation. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite pour le Québec ? Pourquoi devrions-nous accepter que les élèves actuels, et les autres qui suivront, reçoivent une éducation de moindre qualité sous des prétextes économiques douteux et discutables ? Déjà, les restrictions imposées aux écoles privées cette année se traduisent par des annonces de pertes d'emplois et une augmentation de la précarité. Force est de constater que l'éducation n'est vraiment pas une priorité pour ce gouvernement », conclut Stéphane Lapointe. /

LES FEMMES

AUX PREMIÈRES LIGNES DES MESURES D'AUSTÉRITÉ

NICOLE DE SÈVE *Collaboration*

Une nouvelle recherche¹ révèle que les femmes seraient les plus durement touchées par les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Au final, elles assumeraient 4,5 milliards de dollars de plus de compressions que les hommes. Quant aux mesures de relance, elles favoriseraient les hommes de manière disproportionnée. Comment expliquer une telle situation ? *Nouvelles CSQ* a rencontré l'un des chercheurs responsables de l'étude.

« Les mesures de relance visent à dynamiser l'économie par des transferts aux personnes ou aux entreprises ainsi que par des projets d'infrastructures, lesquels comptent surtout des emplois masculins. Les mesures d'austérité, quant à elles, se traduisent par des taxes ou des tarifs auxquels s'ajoutent des compressions budgétaires imposées aux organismes et aux ministères, là où la main-d'œuvre féminine est importante », explique Eve-Lyne Couturier.

À la demande de l'Intersyndicale des femmes, dont fait partie la CSQ, et du groupe Relais-femmes, Simon Tremblay-Pepin et elle, tous deux chercheurs à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), ont étudié les effets des mesures d'austérité du gouvernement Couillard en se penchant sur quatre stratégies, soit :

- 1) l'effort de contrôle des dépenses demandé aux ministères et aux organismes publics ;
- 2) les réductions ou gels de salaires et les réductions de personnel ;
- 3) les hausses de taxes, de tarifs et l'imposition des particuliers ;
- 4) les pressions sur le secteur de la santé.

UN TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS SUR LES FEMMES

Selon la chercheuse, les compressions dans les services publics et les programmes sociaux entraînent un transfert des responsabilités collectives sur les individus, particulièrement sur les femmes. « Ces dernières se voient alors dans l'obligation de prendre la relève, car ce sont elles qui, majoritairement, assument encore les tâches domestiques et les responsabilités familiales, même si les choses changent lentement. »



Eve-Lyne Couturier

Photo Jean-François Leblanc

Plus encore, Eve-Lyne Couturier précise qu'« en utilisant le revenu des ménages pour diminuer les prestations familiales, on rend invisibles les personnes gagnant moins. On instaure aussi une certaine dépendance dans le couple, car les services sont alors accessibles en fonction du budget du couple et non plus en fonction de celui des individus. Dans le cas des services de garde, par exemple, les compressions auront une influence plus importante sur le deuxième revenu du ménage ».

L'EMPLOI DES FEMMES PLUS TOUCHÉ

Pour leur part, les compressions dans la masse salariale, soit par le gel ou la réduction des salaires, jumelées aux abolitions de postes dans les services publics touchent directement l'emploi des femmes, puisqu'elles représentent près de 62 % des personnes salariées dans ce secteur. Résultat : le nombre de postes de qualité occupés par des femmes est réduit, tout comme leurs possibilités de se projeter dans un emploi à haute valeur sociale et productive.

¹ La recherche est disponible sur le site iris-recherche.qc.ca.

L'ÉGALITÉ DES SEXES... SUR LA GLACE

En s'intéressant à l'expérience des pays européens qui ont mis en place des mesures d'austérité, les chercheurs ont constaté que la grande majorité d'entre eux ont remis à plus tard leur politique d'égalité des sexes. L'exception, c'est l'Islande qui a refusé de sacrifier ses politiques d'égalité au nom de l'austérité.

Ces pays européens ont resserré ou aboli plusieurs programmes importants pour l'égalité des sexes, dont les congés parentaux et de paternité ainsi que plusieurs formes de soutien financier, comme l'aide sociale.

Ils ont également apporté des changements importants aux régimes de retraite, au détriment des femmes puisqu'elles cotisent généralement moins, en raison de leur salaire plus faible, et moins longtemps dû à leur carrière plus courte. À cela s'est ajoutée la diminution – voire l'arrêt – du financement des groupes de défense des droits des femmes ou des ressources, comme les centres d'hébergement.

UNE TACTIQUE QUI NE DATE PAS D'HIER

Au Québec, cela fait plus de 20 ans que les gouvernements successifs sabrent dans les programmes sociaux et les services publics. Et ces mesures s'additionnent. « On cherche à transformer un État providence, composé de citoyens, en un État de contribuables, formé de consommateurs. Ce n'est pas unique au Québec ni à la période dans laquelle on vit. Mais cette période-ci en est une de restructuration majeure sur les plans des services, de la fonction publique et du gouvernement », explique Eve-Lyne Couturier.

« Ici comme en Europe, le redressement des finances publiques représente une occasion pour les gouvernements d'aller plus loin dans le "recentrage du rôle de l'État", dans "l'amélioration de l'organisation du travail" et dans "l'adaptation du rôle des programmes" à la nouvelle réalité », poursuit-elle. La spécificité des femmes n'étant pas considérée, aucune mesure ni aucun programme ne sont mis en place pour freiner les effets indéniables de l'austérité sur elles. En conséquence, les femmes seront les grandes perdantes de ces politiques. /

SLAM DES FEMMES CONTRE L'AUSTÉRITÉ : À VOIR !



austerite.lacsq.org

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ !

LUC ALLAIRE *Conseiller CSQ à l'action sociopolitique*

« Moi, mon rêve, c'est de payer de l'impôt, et si j'étais syndiqué, ce serait le *boute*. Mais là, je suis un assisté social apte au travail. En décembre dernier, je devais commencer un stage, mais on m'a annoncé la veille que mon stage était annulé à cause des coupes budgétaires à Emploi-Québec. Je n'étais plus prioritaire, on a même fermé mon dossier. »

Tel est l'un des nombreux témoignages livrés lors du grand rassemblement citoyen du 12 février dernier, à Québec, organisé par le collectif Refusons l'austérité, qui regroupe quarante organisations syndicales, communautaires, environnementales et féministes.



DES TÉMOIGNAGES QUI EN DISENT LONG...

Une assistée sociale a ensuite dénoncé les coupes à l'aide sociale. « Quand le ministre Blais fait accroire qu'on va couper l'aide sociale aux gens qui vont à Punta Cana, comme si on en avait les moyens, c'est du dénigrement ! Mais cela lui sert à justifier les coupes aux personnes qui suivent des programmes de désintoxication ou à celles qui ont une petite maison qu'elles avaient pu acheter avant de tomber sur l'aide sociale. »

AUSTÉRITÉ ET NÉGOCIATIONS

La mobilisation est loin de s'essouffler !

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Nouvelles CSQ présente, en rafale, quelques-unes des nombreuses actions de mobilisation qui ont été réalisées, depuis janvier dernier, contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Dans les milieux, la colère monte, la grogne augmente et la détermination est contagieuse. Avec le printemps qui s'annonce, ces gestes d'éclat ne sont donc pas près de s'arrêter !

UN SYSTÈME D'ÉDUCATION DIGNE DES FILLES DE CALEB ? PAS QUESTION !



C'est à bord d'un cortège de calèches qu'une cinquantaine d'enseignantes et d'enseignants costumés se sont présentés, le 14 janvier, devant les bureaux du Comité patronal de négociation pour marquer le début des pourparlers avec la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). Josée Scalabrini, présidente de la Fédération, a rappelé qu'avec ses propositions d'une autre époque (par exemple, la présence

d'élèves de plusieurs niveaux dans une même classe et le ratio maître-élèves élevé), le gouvernement compromet la réussite de tous les élèves.

DES « HOMMES INVISIBLES » EN ACTION

Des « hommes invisibles » se sont rassemblés, le 21 janvier, devant le Complexe G, à Québec, pour rappeler au ministre Bolduc qu'il doit « voir » le rôle important joué par le personnel de soutien scolaire, au quotidien, dans le réseau public d'éducation. Puis, le 12 février, les « hommes invisibles » étaient de retour pour interpellé, de nouveau, le ministre Bolduc. Ils se sont rassemblés, cette fois-ci, devant l'hôtel du Parlement de Québec.



Rappelons qu'au cours des semaines précédentes, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) avait tenté d'obtenir, en vain, une rencontre avec le ministre afin de l'informer de la réalité vécue par ses membres. La Fédération et son président, Éric Pronovost, lui reprochent de méconnaître l'importance du travail réalisé par le personnel de soutien scolaire et ils craignent qu'il prenne de mauvaises décisions. D'autres opérations semblables sont prévues jusqu'à l'obtention d'une rencontre avec ce dernier.

Un syndiqué d'Abitibi-Témiscamingue a, de son côté, témoigné de la mobilisation Touche pas à ma région, qui rallie non seulement les organisations syndicales et communautaires, mais aussi les chambres de commerce. « Lors d'une visite de Philippe Couillard dans notre région, nous lui avons signifié clairement que nous voulions pouvoir continuer à décider nous-mêmes du genre de développement que nous voulions dans notre région, et que nous refusions les coupes en éducation qui forcent les étudiants universitaires à s'exiler pour aller dans les grands centres, alors qu'avant, ils pouvaient étudier dans les campus régionaux de l'UQAT¹. »

Une infirmière a décrié le mensonge libéral selon lequel les coupes n'auraient aucun impact sur les services à la population. « En région, a-t-elle dit, cela signifiera que les gens malades devront parcourir des dizaines, voire des centaines de kilomètres pour avoir des soins, parfois dans le secteur privé, car certains services ne sont plus offerts dans le réseau public. »

Un enseignant a dénoncé les coupes dans les achats de livres, dans les programmes contre la violence à l'école, dans l'aide aux enfants en difficulté, « mais les écoles privées ne sont pas touchées, a-t-il dénoncé. Il y a une ligne directrice qui est claire dans le gouvernement Couillard : on s'attaque aux personnes les plus démunies ».

Cet événement a donné lieu à l'élaboration d'une déclaration commune ainsi que d'un plan d'action et de mobilisation. Il s'est conclu par une manifestation devant l'Assemblée nationale. /

¹ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.



NON À DES CLASSES QUI DÉBORDENT !

Des pupitres et des chaises ont été alignés, comme dans une classe, sur la rue Fullum à Montréal, le 28 janvier, devant les bureaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Et tout cela, pour démontrer l'effet d'une hausse du nombre d'élèves par classe, comme le souhaite le gouvernement. Les membres de la FSE-CSQ et de l'APEQ (Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec) présents ont rappelé qu'une telle demande de négociation n'est pas acceptable puisqu'elle compromet la réussite éducative.

UNE DÉMISSION SOUHAITÉE ET ATTENDUE

Quelques centaines d'étudiantes et d'étudiants de la région de Montréal ont exigé, le 29 janvier dernier, la démission du ministre Yves Bolduc. Pour ce faire, ils ont érigé un mur composé de 450 blocs de ciment devant les bureaux du ministère de l'Éducation, à Montréal. Ils souhaitaient illustrer l'impasse dans laquelle se trouve l'éducation postsecondaire en raison des compressions de plus de 200 millions de dollars. Des représentantes et représentants de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ), dont le président Mario Beauchemin, ont appuyé ce geste d'éclat organisé par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.



REFUSONS L'AUSTÉRITÉ EN PETITE ENFANCE

Des membres de la CSQ et de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) ont accueilli les députés de l'Assemblée nationale, le 10 février, en leur rappelant que les services de garde éducatifs à l'enfance sont un investissement, tant pour le Québec que pour l'avenir des enfants. Ils ont aussi dénoncé le projet de loi n° 28 visant à moduler, notamment, les frais de garde en fonction des revenus des parents.



OFFRES PATRONALES : UN ACCUEIL GLACIAL !

Quelque 300 personnes déléguées de la CSQ, réunies en Conseil général de négociations, ont réservé un accueil « de glace » au dépôt des offres méprisantes du gouvernement. Elles ont signifié leur colère en s'invitant à déjeuner au Conseil du trésor, le 18 février au matin. La présidente de la CSQ, Louise Chabot, a alors déclaré que les membres de la CSQ travaillant dans le secteur public ne laisseront pas leurs conditions de travail se détériorer davantage.

UN COMITÉ D'ACCUEIL SPÉCIAL POUR LE PREMIER MINISTRE

Des membres de la CSQ ont manifesté, le 3 février devant le Palais des congrès de Montréal, pendant que le premier ministre Couillard s'adressait à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Ils lui ont rappelé qu'une partie importante de la population n'accepte pas les mesures d'austérité qui font reculer le Québec. L'événement a été organisé par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.



UNE VIGILE POUR PROTESTER CONTRE LE BÂILLON

Une vigile intersyndicale a eu lieu, le 6 février devant l'Assemblée nationale, pour protester contre l'adoption, sous le bâillon, du projet de loi n° 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. L'importante délégation de la CSQ, composée entre autres des membres de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ), de la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ) et du Réseau des jeunes de la CSQ, ont condamné ce jour sombre pour la démocratie.



UN ENTERREMENT HAUT EN COULEUR !

Alors que le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, donnait une conférence portant sur la réussite des élèves devant le parterre de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le 20 février, un cortège funèbre visant à dénoncer l'impact des mesures d'austérité en éducation a déambulé à l'intérieur du complexe Desjardins. Au même moment, une soixantaine



de banderoles portant la mention « L'école à bout de bras » ont été déployées sur les trois étages de l'agora qui se trouve au centre du complexe. Le cortège était

constitué d'un cercueil, de couronnes mortuaires fanées et d'épithètes sur lesquelles on pouvait lire :

- À la suite d'une longue agonie de compressions, ici repose la réussite éducative des élèves du Québec, mortellement atteinte par les propositions d'augmentation des ratios maître-élèves et de diminution de l'aide aux élèves en difficulté.
- Seront vivement regrettés les services directs aux élèves, dispensés par le personnel de soutien, à force de compressions budgétaires sans précédent.
- Ci-gît la gratuité des services professionnels en éducation. Ils ont été emportés par une épidémie de départs massifs vers le privé.



Les membres de la FSE-CSQ, de la FPSS-CSQ et de la FPPE-CSQ (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec) se sont ensuite rassemblés à l'extérieur,

en compagnie de membres d'autres organisations, pour y écouter les discours des représentantes et représentants syndicaux. Ils ont notamment rappelé au ministre que, pour réussir et persévérer, la relation maître-élève est essentielle, tout comme les services offerts par le personnel de soutien scolaire et les professionnelles et professionnels de l'éducation.



Et plus encore !



La Cour suprême réaffirme le droit de grève de tous les salariés



Photo iStock

NATHALIE LÉGER *Conseillère CSQ à la recherche juridique*

La Cour suprême du Canada a tranché la question : l'exercice de la grève est un droit qui jouit d'une protection constitutionnelle en raison de sa fonction cruciale dans le cadre d'un véritable processus de négociation. Ainsi, toute personne salariée syndiquée peut l'exercer si les négociations de ses conditions de travail achoppent.

Ce jugement très important a été rendu, en janvier dernier, dans un dossier opposant le gouvernement saskatchewanais et la Saskatchewan Federation of Labour, qui représente les salariées et salariés du secteur public. Cette décision confirme également que le droit d'association inclut le droit à une véritable négociation.

« La Cour suprême affirme que le droit de grève participe aux valeurs inhérentes à la liberté, à la dignité humaine, à l'égalité, au respect à l'autonomie et à la mise en valeur de la démocratie. Elle stipule qu'en cas d'impasse, la grève est l'affirmation de la dignité et de l'autonomie personnelle des salariés. C'est une avancée majeure pour les droits des travailleuses et travailleurs ! », explique Louise Chabot, présidente de la CSQ.

UN MESSAGE POUR TOUTES LES PROVINCES

Rappelons que la Saskatchewan avait adopté, en mai 2008, la loi intitulée The Public Service Essential Services Act, ayant pour effet de limiter la capacité des employées et employés du secteur public qui fournissent des services essentiels de faire la grève. On y trouvait une méthode dite de « grève contrôlée », qui encadrerait le retrait des services essentiels, en établissant un régime destiné à limiter le nombre de personnes salariées ayant le droit de refuser de travailler en cas de grève ainsi qu'en permettant au gouvernement employeur de décider – unilatéralement et sans droit d'appel – quels services étaient considérés comme essentiels et qui, précisément, devait rester au travail.

L'IMPORTANCE DU RAPPORT DE FORCE RECONNUE

Cette décision s'inscrit dans une redéfinition très importante et très progressiste de la liberté d'association par la Cour suprême du Canada, qui a rendu, à peine deux semaines plus tôt, deux autres décisions importantes. Elle a notamment rappelé que la négociation collective, en contexte de relations du travail, donne tout son sens à la liberté d'association puisqu'elle permet aux salariées et salariés de gagner un rapport de force dont ils seraient généralement privés s'ils se battaient seuls pour de meilleures conditions de travail.

Elle a aussi reconnu qu'il ne suffit pas de mettre en place n'importe quel mécanisme de négociation pour respecter la liberté d'association des personnes salariées. Le régime choisi doit leur permettre de déterminer leurs objectifs de négociation ainsi que l'association qui les représentera. La Cour suprême a aussi reconnu qu'il doit exister une véritable indépendance entre cette association et l'employeur.

NON AUX CONDITIONS DE TRAVAIL ANNULÉES RÉTROACTIVEMENT

Autre fait important : la Cour suprême a mis sérieusement en garde les gouvernements contre l'envie d'annuler rétroactivement des conditions de travail négociées librement. Dans le cas contraire, ces mesures risqueraient fort d'être renversées puisqu'elles contreviendraient à la liberté d'association des personnes couvertes par la convention collective. D'ailleurs, la Cour d'appel du Québec rendra une décision fort attendue sur ce sujet au cours de la prochaine année. /



LES MATHS : UNE ARME DE SÉLECTION MASSIVE ?

Photo iStock

PIERRE AVIGNON *Conseiller FEC-CSQ*

Du rapport Demers sur la formation collégiale¹, à celui du Conseil supérieur de l'éducation sur l'amélioration du curriculum et des programmes d'études², la question du rôle des mathématiques dans les parcours scolaires refait surface. Qu'en est-il au juste ? Les mathématiques seraient-elles devenues une arme de sélection massive ?

Issu du Sommet sur l'enseignement supérieur, le chantier sur l'offre de formation collégiale avait notamment pour mandat de favoriser l'accès, la complémentarité et la viabilité des programmes sur l'ensemble du territoire. Or, dans le rapport final, rédigé par Guy Demers, une recommandation passée inaperçue soulève pourtant un certain nombre de questions.

La recommandation était formulée de la manière suivante : « Entreprendre, pour ces programmes [techniques], une opération de révision des conditions particulières d'admission visant à assurer la validité de celles-ci, dans une perspective d'accessibilité et de recrutement d'étudiants ainsi que dans un souci de préservation des exigences qui garantissent la réussite des études. »

SANS LES MATHS REQUISES, PAS D'ADMISSION ?

C'est l'exemple du programme en informatique et des prérequis exigés en mathématiques pour y entrer qui est à l'origine de cette réflexion. En effet, alors que ce programme est en difficulté de recrutement dans plusieurs cégeps et que des perspectives de carrière importantes s'offrent aux jeunes qui en sont diplômés, est-ce opportun de rejeter l'inscription d'étudiantes et d'étudiants qui n'ont pas obtenu le niveau de mathématiques requis de 5^e secondaire ?

Selon Éric Denis, professeur d'informatique au Cégep de Matane et membre du comité de négociation de la FEC-CSQ : « Cette question soulève beaucoup de discussions au sein du corps enseignant, car si nous souhaitons favoriser l'accès aux études postsecondaires, nous voulons également que les étudiantes et les étudiants que nous avons dans nos classes aient le niveau de connaissances suffisant pour décrocher leur diplôme. Il faut sans doute mener une réflexion afin de vérifier si la situation actuelle est satisfaisante selon ces deux critères. »

Notons qu'il y a quelques années, l'augmentation des exigences pour accéder au diplôme d'études secondaires (DES) avait eu un impact à la hausse sur les taux de réussite au collégial.

1 DEMERS, Guy (2014). *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale (juin)*, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Science et de la Technologie, 167 p.

2 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2014). *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études – Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014* (décembre), CSE, 121 p.

PERTINENTES, LES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ?

Près de 20 programmes techniques exigent un niveau de mathématiques de 4^e secondaire. Parmi eux, mentionnons les diplômes d'études collégiales (DEC) en architecture, en assainissement de l'eau et en génie industriel. À cela, il faut ajouter les 22 programmes qui exigent le niveau de mathématiques le plus élevé de 5^e secondaire, soit les sciences de la nature, le génie civil, la bioécologie, etc.

Carol LaVack, présidente de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ), rappelle le rôle des conditions particulières d'admission. « Les préalables spécifiques sont une condition supplémentaire qui doit être remplie avant de commencer un programme au collégial. Ils s'ajoutent aux conditions de base exigées dans le Règlement sur le régime des études collégiales pour les titulaires d'un DES ou même d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). L'objectif est de s'assurer que l'élève maîtrise certaines habiletés avant d'aborder d'autres apprentissages. »

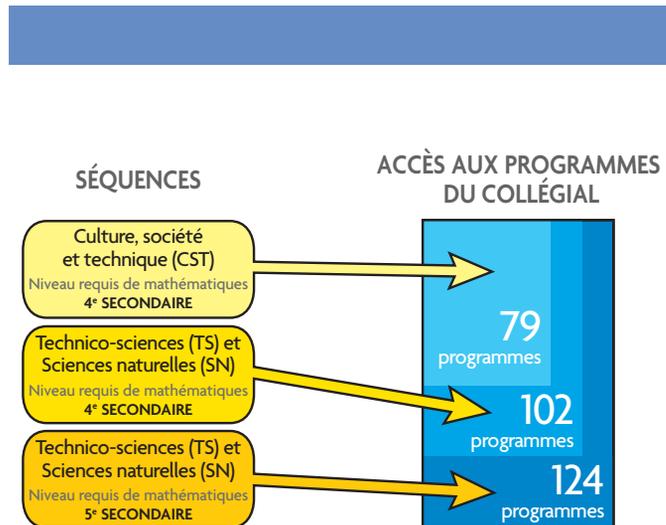
Elle considère toutefois qu'il est tout à fait opportun de s'interroger sur leur pertinence. « L'éducation étant un milieu où le questionnement est de mise, il serait intéressant de se demander s'il faut maintenir les préalables de certains programmes collégiaux et de revoir du même coup ce qui favorise le mieux la réussite dans ces mêmes programmes. Après tout, le milieu de l'éducation est un lieu pour apprendre », précise-t-elle.

EXISTE-T-IL UN OU DES DES ?

Les enjeux soulevés par l'exigence des cours spécifiques du secondaire pour entrer dans un programme collégial amènent donc à s'interroger sur les différentes voies qui conduisent à la diplomation au secondaire. Or, bien qu'une différence dans les parcours scolaires existait avant la réforme, les élèves ont maintenant encore plus d'options. Ils doivent notamment s'inscrire dans une des trois séquences proposées à partir de la quatrième année du secondaire, chacune étant liée à un profil basé sur les aspirations des élèves et leur type d'apprentissage.

Ces trois séquences sont : Culture, société et technique (CST), associée aux sciences humaines, Technico-sciences (TS), liée aux filières plus techniques, et Sciences naturelles (SN), rattachée aux programmes de sciences de la nature. Malgré des bases communes, le contenu des programmes de mathématiques de chaque séquence est distinct.

Par exemple, la séquence CST met l'accent sur la statistique et les probabilités alors que celle des SN mise davantage sur les notions d'algèbre. Soulignons que, faute de budget, la TS n'est pas toujours offerte. Ainsi, alors qu'auparavant la référence se faisait par rapport aux numéros de cours de mathématiques (par exemple : 416, 426 ou 436 et 514, 526 ou 536), aujourd'hui c'est le nom de la séquence qui fait référence au cours de mathématiques choisi.



Le régime pédagogique du secondaire n'exige, quant à lui, que 4 unités de mathématiques de 4^e secondaire pour obtenir un diplôme. Tous les élèves ne sont donc pas soumis à la réussite d'un cours de 5^e secondaire. De plus, les différentes séquences offrent des niveaux variables, notamment en termes de nombre d'heures.

On peut donc se demander s'il n'existe pas des DES, plutôt qu'un DES, allant des diplômés des séquences TS ou SN avec des mathématiques de 5^e secondaire, aux élèves ayant obtenus uniquement les mathématiques de 4^e secondaire de la filière CST.

Alors que les premiers (TS ou SN avec mathématiques de 5^e secondaire) ont accès à tous les programmes collégiaux, pour les seconds (CST), c'est près de 40 % des programmes qui leur sont fermés. Faut-il donc en conclure que tout se joue sur le niveau de mathématiques de 3^e secondaire et donc... avant 15 ans ? Ne devrait-on pas plutôt souhaiter qu'un choix plus complet puisse se faire lors de l'admission au cégep ?

LA MULTIPLICITÉ DES PARCOURS EST-ELLE NUISIBLE ?

Selon Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), même si le système scolaire a bien connu une diversification accrue des parcours à partir du deuxième cycle du secondaire, les nouvelles séquences en mathématiques ne sont toutefois pas les seules en causes. En plus de la multiplication des projets particuliers, la réforme a entraîné d'autres changements dans le curriculum, notamment en français. Elle est également à l'origine de la mise sur pied de différents parcours de formation axés davantage sur l'emploi ou sur la formation générale.

« Ce qu'il faut maintenant se demander, c'est si cette multiplicité des parcours ne vient pas nuire à l'objectif que nous défendons, soit de permettre au plus grand nombre de jeunes Québécoises et Québécois d'obtenir une solide formation de base commune conduisant à l'obtention d'un premier diplôme », questionne-t-elle.

Faut-il conclure que tout se joue sur les mathématiques de 3^e secondaire, donc avant 15 ans ?

Outre le passage dans le programme de son choix au postsecondaire, c'est donc un autre enjeu qui est soulevé ici, soit celui de trouver le meilleur équilibre entre une offre de formation diversifiée – qui répond aux goûts et aux aptitudes de chacun – et un système scolaire qui donne des chances égales à toutes et à tous.

L'ORIENTATION SCOLAIRE, UN SERVICE ESSENTIEL

Johanne Pomerleau, présidente de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), déplore le peu de choix qui est réellement offert aux élèves : « Trop souvent, ce sont les résultats scolaires qui dictent leurs parcours, et non leurs motivations et leurs ambitions ». Une véritable démarche d'orientation comprend la connaissance de l'univers scolaire et du milieu du travail, mais aussi une meilleure connaissance de soi.

Selon elle, ce processus d'accompagnement en orientation devrait être au cœur des préoccupations de l'école. « Par manque de vision, le gouvernement a sabré dans les budgets dédiés à l'orientation scolaire, et on se retrouve avec des manques flagrants de services, en particulier pour soutenir les élèves en difficulté. »

À QUEL MOMENT LA SÉLECTION EST-ELLE JUSTIFIÉE ?

La réflexion sur la révision des conditions d'admission particulières exigées pour certains programmes collégiaux nous entraîne dans un autre questionnement portant celui-là sur la diversification des parcours menant à l'obtention d'un DES à partir du deuxième cycle du secondaire.

Une première sélection vers les programmes collégiaux s'opère, en effet, dès le 3^e secondaire sur la base des résultats en mathématiques obtenus antérieurement. Cette première classification des élèves peut d'ailleurs avoir un impact déterminant sur leurs possibilités d'accéder, par la suite, au programme universitaire de leur choix. Or, si les jeunes n'ont pas les mêmes chances de réussite au départ, à quel moment la sélection selon les résultats scolaires, notamment en mathématiques, devient-elle légitime ?

Si l'objectif est bien de favoriser une formation commune permettant au plus grand nombre de jeunes d'accéder à un premier diplôme, soit le DES, on ne pourra que critiquer la diversification trop forte des parcours basée sur les résultats scolaires. En effet, cette forme de sélection hâtive nuit à la constitution de groupes plus homogènes qui favorisent la réussite et augmentent les chances offertes aux jeunes de poursuivre leurs études selon leurs goûts et leurs aptitudes.

Malgré cela, force est de constater que toutes et tous ne peuvent aspirer aux mêmes diplômes. De plus, en ce qui concerne le collégial, si la sélection diminue à l'admission pour favoriser l'accès, il faudra poursuivre le travail visant à soutenir la réussite. Les récentes coupes ne vont malheureusement pas dans ce sens. Le modèle idéal est donc sans doute difficile à trouver, la réflexion sur les pratiques sélectives de notre système d'éducation ne devant toutefois pas pour autant être éludée.



Photo iStock

LA PASSION DE MONSIEUR BENOÎT

QUAND L'ÉDUCATION AU SERVICE DE GARDE SE CONJUGUE AU MASCULIN

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

Le monde des services de garde en milieu scolaire est un territoire traditionnellement féminin. Peu d'hommes manifestent de l'intérêt, démontrent les qualités requises ou font preuve d'assez d'audace pour s'y aventurer. Benoît Brunet est l'un des pionniers : il exerce ce métier depuis 29 ans à l'école Cœur-Soleil de Laval. Après tout ce temps passé auprès d'élèves parfois turbulents, il n'envisage même pas la retraite tant il adore son travail. Rencontre avec un éducateur énergique et enthousiaste.

Au cours de sa carrière, il n'a jamais senti de réactions négatives de la part des collègues, des parents ou des enfants du fait qu'il est un des rares hommes à avoir choisi ce métier. « Depuis quelques années, on voit des hommes dans les services de garde ; les mentalités changent, c'est très bien. Il est important pour les élèves d'avoir aussi des modèles masculins », observe-t-il.

Selon lui, il faut posséder de nombreuses qualités pour bien accomplir ce travail : la polyvalence, la patience, le respect de l'autre et la capacité de travailler en équipe, mais d'abord et avant tout, il faut aimer les enfants.



Photos François Beauregard

Benoît Brunet

« *J'exerce le plus beau métier du monde, car je travaille avec les enfants.* »

Quand on lui demande de parler de son métier, monsieur Benoît, comme l'appellent affectueusement les élèves, est intarissable : « J'exerce le plus beau métier du monde, car je travaille avec les enfants, et ce sont eux notre avenir, notre plus grande richesse. C'est pour cela qu'il est indispensable que les éducatrices et éducateurs aient de belles valeurs et soient bien formés. »

Au début de sa carrière, on exigeait un cinquième secondaire pour travailler dans un service de garde. Aujourd'hui, il faut détenir une attestation d'études professionnelles (AEP) représentant 390 heures de formation, dont 45 heures de stage. De plus, il faut suivre un programme en premiers soins et posséder sa carte en secourisme afin d'être prêt à toute éventualité.

Selon cet éducateur expérimenté, pour exceller dans ce métier, il faut être capable d'intervenir, de planifier et d'organiser des activités visant le développement affectif, cognitif ou psychomoteur des enfants dans le cadre du projet éducatif de l'école.

L'école Cœur-Soleil s'inspire des valeurs de l'UNICEF dans la mise en œuvre de son projet éducatif et, chaque année, elle aborde un thème particulier. Cette année, c'est le thème de la santé qui est proposé ; aussi, Benoît Brunet et ses collègues développent en équipe des activités liées à l'alimentation, à l'hygiène et aux sports.

Le métier se professionnalise de plus en plus, et il s'en réjouit. « De nos jours, le travail auprès des enfants ayant des besoins particuliers demande des compétences spécifiques », note celui qui est aussi formateur et éducateur-guide pour les stagiaires du programme d'éducation en service de garde.

« Quand une étudiante ou un étudiant me demande si je lui recommande de s'engager dans ce métier, je réponds par l'affirmative sans hésiter, si je vois que la personne devant moi a les compétences et les qualités requises. Travailler auprès des enfants est extrêmement enrichissant », conclut cet éducateur à l'enthousiasme contagieux.

Cégeps et universités

LE PERSONNEL DE SOUTIEN EST INQUIET

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

« Le climat actuel est difficile. Que ce soit dans les collèges ou les universités, le personnel de soutien est inquiet et craint d'être la première victime des coupes budgétaires à venir en enseignement supérieur. »

La présidente de la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ), Anne Dionne, affirme que les annonces qui se multiplient ne font qu'accroître le sentiment d'inquiétude chez les membres.

« Quand on réduit les budgets, le personnel de soutien est souvent le premier touché. Bien que nous intervenions à tous les niveaux, nos emplois sont méconnus, et nous devenons des cibles faciles en temps d'austérité », déplore-t-elle. Elle précise que des coupes de postes de personnel de soutien ne sont pas sans conséquence pour la qualité des services dans les cégeps et les universités.

UN PERSONNEL DE SOUTIEN ESSENTIEL

Anne Dionne rappelle que ce n'est pas sans raison que les emplois de ses membres sont regroupés sous le vocable de *soutien*. « Ils assurent littéralement la bonne marche des cégeps et des universités en soutenant les étudiantes et étudiants, les professeurs, le personnel professionnel et l'administration. Ils sont, d'une certaine façon, la poutre de soutènement sur laquelle repose l'établissement. Aussi, tout comme les poutres de soutènement, ils se fondent souvent dans le décor, et plusieurs ne réalisent pas toute la charge qu'ils supportent. »

UNE CHARGE DE TRAVAIL QUI AUGMENTE ANORMALEMENT

Malheureusement, les coupes imposées au cours des dernières années ont fait mal, et la poutre menace de plus en plus de fléchir sous la charge de travail.

« Ce n'est pas vrai qu'on peut réduire constamment le nombre de postes et augmenter d'autant la charge de travail de celles et ceux qui restent sans que cela porte à conséquence. Le fait de ne pas remplacer une personne et de tout bonnement redistribuer les tâches n'est sûrement pas la solution magique. Plusieurs travailleuses et travailleurs subissent déjà une surcharge de travail, et la situation pourrait se dégrader davantage avec les prochaines mesures appréhendées. Et tout cela pour un salaire moyen d'environ 30 000 \$ par année », rappelle-t-elle.

La leader syndicale précise qu'à titre de contribuables, ses membres subissent eux aussi les multiples augmentations de tarifs et taxes imposées par les divers gouvernements, et ce, sans pouvoir compter sur des augmentations salariales adéquates.

UN APPEL À LA SOLIDARITÉ

Anne Dionne soupçonne la Fédération des cégeps et les conseils d'administration des universités d'avoir de moins en moins de marge de manœuvre face à un gouvernement obsédé par le déficit zéro et l'austérité budgétaire.

« De plus en plus, les directives viennent du Conseil du trésor. Or, il ne connaît rien à notre réalité. Il gère à partir de colonnes de chiffres, sans aucune préoccupation pour la mission éducative. Nos membres ont raison d'être inquiets. La meilleure arme pour contrer la droite qui règne à Québec demeure, plus que jamais, la solidarité de l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Qu'ils fassent partie ou non du secteur public, ils seront tôt ou tard touchés, car les secteurs parapublic et privé finissent toujours par être affectés par ce qui se passe dans le secteur public », conclut-elle. /



Photo François Beauregard

Anne Dionne

Une réforme sous le bâillon aux nombreuses incertitudes

CLAUDE GIRARD

Conseiller CSQ aux communications

En dépit d'une opposition généralisée dans le réseau de la santé et des services sociaux comme au sein de la population, le gouvernement Couillard, encouragé par son impétueux ministre Gaétan Barrette, a finalement adopté sous le bâillon son fameux projet de loi n° 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales.

La présidente de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ), Claire Montour, et le président de la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ), Claude de Montigny, rappellent que leurs organisations se sont battues sur tous les fronts, depuis septembre dernier, pour tenter de forcer le gouvernement à reculer.

« Nous avons livré bataille en fédération, de même qu'en centrale, avec un solide soutien de la CSQ. Nous avons également milité au sein de la Coalition Solidarité Santé et participé, avec nos partenaires, aux diverses actions menées auprès des députés afin de les convaincre de s'opposer à ce projet de loi. La mobilisation s'est étendue à toutes les régions. Toutefois, nous avons été confrontés à un gouvernement obnubilé par les mesures d'austérité et déterminé à implanter son projet de réforme, et cela, au détriment du mieux-être de la population », constate Claire Montour.



Photo Pascal Rattihé

UN COMBAT QUI NE FAIT QUE COMMENCER

Les deux leaders syndicaux ne baissent pas les bras, car un énorme branle-bas de combat commence. « Nous assistons à une grande refonte des structures alors que les agences de santé et de services sociaux cèdent la place à des mégastuctures régionales nommées centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS). Également, des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) verront le jour dans les régions où se trouve une université offrant un programme complet d'études prédoctorales en médecine », ajoute-t-elle.

UN MINISTRE PLUS PUISSANT

Le réseau public passera donc de 182 à 33 établissements. Mais ces structures plus imposantes ne seront pas plus puissantes.

« Essentiellement, Gaétan Barrette a fait en sorte de pouvoir contrôler la gestion des établissements régionaux. Il détiendra une énorme influence sur le choix des personnes qui siègeront aux nouveaux conseils d'administration. Même chose avec le président-directeur général de l'établissement, qui sera nommé par le gouvernement sur recommandation du ministre, rien de moins », précise Claude de Montigny.

Par ailleurs, les régions et les établissements perdront énormément d'autonomie et d'indépendance. En effet, la prise de décision, l'organisation et la coordination des services seront désormais centralisées à Québec, pour ne pas dire au bureau même du ministre. Quant aux conseils d'administration, leur marge de manœuvre se limitera à organiser les services de l'établissement dans le respect des orientations et des enveloppes budgétaires accordées par le ministère. Bref, les administrateurs régionaux ne seront plus que de simples exécutants des décisions de Québec.

CONFUSION ET DÉSTABILISATION APPRÉHENDÉES

Dans ce contexte, Claire Montour et Claude de Montigny appréhendent une période de confusion et de déstabilisation dans le réseau. « Des impacts directs et indirects sont à prévoir pour les travailleuses et travailleurs, mais, à ce moment-ci, il est encore trop tôt pour en connaître l'ampleur. Les ressources professionnelles de la CSQ suivent de très près le dossier et procéderont à une analyse rigoureuse de la nouvelle loi afin de donner l'heure juste aux membres que nous représentons », concluent-ils. /

Assurance médicaments entièrement publique

GAÉTAN BARRETTE NE FERME PLUS LA PORTE, MAIS...

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

Le ministre l'a reconnu : Québec pourrait réaliser des économies de près de 800 millions de dollars en négociant de façon plus serrée le coût des médicaments couverts par l'assurance publique. Mais négocier les prix, est-ce suffisant ? Et qu'en serait-il pour les régimes privés ?

En 2012, les dépenses en médicaments prescrits au Québec atteignaient 7,4 milliards de dollars. Pour l'année 2013-2014, elles représentaient le deuxième poste de dépenses le plus important de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), après celui des services médicaux. La nécessité et l'urgence de mieux contrôler ces coûts ne font plus aucun doute.

Or, de nombreux facteurs influencent les dépenses en médicaments prescrits : mentionnons l'évolution des thérapies médicamenteuses, l'entrée sur le marché de nouvelles molécules très coûteuses et l'adoption des différentes politiques de prix régies par le gouvernement. C'est ce que révèle une importante étude, réalisée en 2014, par le Commissaire à la santé et au bien-être du Québec.

Cependant, admettre la nécessité de mieux négocier pour contrôler la hausse vertigineuse des prix des médicaments n'est plus suffisant. Lors de son passage à la Commission des finances publiques, le 30 janvier dernier, la CSQ a invité le ministre de la Santé et des Services sociaux à agir globalement.

« Des études démontrent qu'un régime public universel d'assurance médicaments ferait économiser annuellement 828 millions de dollars au Québec, soit 11 % de la valeur des médicaments prescrits en 2012. Mais plus encore : les économies annuelles pourraient atteindre 45 %, soit 3 345 millions, si l'on abolissait les politiques favorisant l'industrie pharmaceutique. Ce n'est pas rien ! Voilà une avenue qui, dans un contexte de redressement des finances publiques, ne peut plus être ignorée », explique Louise Chabot.

CORRIGER LES PROBLÈMES D'INIQUITÉ

Actuellement, l'équité du régime hybride québécois (public-privé) est remise en question par divers chercheurs¹. Les primes des régimes privés, déterminées selon le risque économique du groupe de personnes assurées, sont dans bien des cas moins équitables que celles du régime public, lesquelles sont calculées en fonction du revenu familial disponible.

Une forte iniquité est notamment observée dans les milieux de travail restreints regroupant du personnel atteint de maladies chroniques ainsi que chez les travailleuses et travailleurs à revenu modeste ou à statut précaire qui se voient imposer des primes obligatoires parfois très élevées, certaines équivalant à jusqu'à 10 % du revenu familial disponible.

UNE SOLUTION QUI FAIT DE PLUS EN PLUS CONSENSUS

La CSQ et plus de 375 organisations et spécialistes de la santé du Québec² réclament un régime d'assurance médicaments entièrement public.

« Un régime universel géré par l'État, intégré au système public de santé et encadré par une politique publique du médicament améliorée permettrait d'adopter des mesures beaucoup plus efficaces de contrôle des coûts, des règles d'encadrement de l'industrie pharmaceutique

et de la recherche, de même que des conditions d'utilisation optimale de la thérapie médicamenteuse », ajoute-t-elle.

Des discussions sur la mise en place d'une assurance publique pancanadienne ont cours actuellement. Le ministre Barrette s'est dit ouvert à l'idée, pourvu que le fédéral accepte de financer ce régime... Il a finalement reconnu qu'un régime « à but non lucratif serait bénéfique pour la société ! » Nous ne manquerons pas de le lui rappeler. /

Photo Shutterstock

1 UNION DES CONSOMMATEURS (2014). *Journée Priorité assurance médicaments entièrement publique* (6 novembre).

2 UNION DES CONSOMMATEURS (2015). *Appuis à un régime public universel d'assurance médicaments au Québec* (6 janvier).

Une deuxième entente collective pour les RSG

KATHY GIBSON *Conseillère FIPEQ-CSQ aux communications*

La négociation de la deuxième entente collective des responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG), syndiquées à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ), s'est conclue en janvier dernier. Les membres ont voté à 66 % en faveur de l'adoption des offres du ministère de la Famille.



Photo François Beauregard

Kathleen Courville

Cette négociation a permis d'améliorer de façon appréciable les conditions de travail des RSG au quotidien. Les gains significatifs, obtenus sur le plan normatif, permettent notamment une plus grande reconnaissance de leur autonomie professionnelle et un assouplissement des conditions entourant la prise des vacances.

« Le régime des relations du travail sera aussi plus efficace, localement, avec les bureaux coordonnateurs. Cet enjeu représentait d'ailleurs l'une de nos priorités de négociation », explique Kathleen Courville, présidente de la FIPEQ-CSQ.

Le ministère s'est aussi engagé à apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les RSG lorsque leurs propres enfants sont présents pendant les heures d'ouverture du service de garde. Rappelons que la FIPEQ-CSQ avait dénoncé publiquement, en juillet dernier, les restrictions insensées imposées par le ministère.

« Dorénavant, toutes les RSG du Québec pourront garder leurs enfants chez elles, si elles respectent le ratio. C'est la qualité de la vie familiale de milliers de femmes – et de leurs enfants – qui sera améliorée grâce à ce gain important que nous avons obtenu », ajoute-t-elle.

UNE MOBILISATION EXEMPLAIRE

Au cours des quinze mois de négociation, les multiples actions déployées par les RSG, tant locales que nationales, ont contribué à maintenir la pression sur le ministère de la Famille.

« La mobilisation exemplaire des RSG de la FIPEQ-CSQ aurait probablement donné plus de résultats, n'eût été la conjoncture défavorable dans laquelle cette négociation s'est déroulée. Ce n'est que partie remise : nous poursuivrons nos efforts avec vigueur pour que la profession des 15 000 RSG du Québec soit pleinement reconnue à sa juste valeur », conclut-elle.

LES ÉDUCATRICES EN CPE COMMENCENT LEUR NÉGOCIATION

C'est au cours du mois de mars que s'amorcera la négociation des éducatrices travaillant dans les centres de la petite enfance (CPE) membres des syndicats des intervenantes en petite enfance (SIPE), affiliés à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).

Les comités de négociation et de mobilisation sont formés, et la tournée de consultation sur les revendications syndicales est terminée. Le cahier des demandes syndicales reposera sur cinq grands thèmes, soit : l'équité envers toutes les salariées, le travail au quotidien, les congés, la formation et le perfectionnement ainsi que l'amélioration des droits des travailleuses. Le dépôt de ces demandes marquera le début officiel de la négociation.



Photo Alain D'Eer

De gauche à droite : Nathalie Fillion (SIPE Québec), Manon Dion (SIPE Abitibi-Témiscamingue), Daniel Gosselin (conseiller CSQ et porte-parole), Nathalie Charland (SIPE Montréal), Valérie Grenon (FIPEQ-CSQ) et Nancy Drouin (SIPE Estrie)

BIENVENUE !

Les intervenantes du Centre de la petite enfance Les Abeilles Bricoleuses et du Centre de la petite enfance Viroulu ont choisi d'être représentées par le Syndicat des intervenantes en petite enfance de Montréal (SIPEM), affilié à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).

« Nous avons choisi l'équipe du SIPEM, car, dès la première conversation téléphonique, nous avons eu des informations claires et précises concernant le changement de cap que nous avons voulu amener au travail. Nous nous sommes senties écoutées et comprises par rapport à ce que nous vivions à et ce que nous espérons comme changement. La confiance s'est établie. L'équipe du SIPEM est accessible, à l'écoute et proche des gens ! », explique Betty Barthélémy, éducatrice au CPE Les Abeilles Bricoleuses. /

DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

AU PROFIT DES ENFANTS OU DU SECTEUR PRIVÉ ?

KATHY GIBSON *Conseillère FIPEQ-CSQ aux communications*
 VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*
 RENÉ COCKAERTS *Agent d'information à la FIPEQ-CSQ*

En adoptant sa politique familiale, il y a près de 20 ans, le Québec s'est donné un grand projet de société. Les services de garde éducatifs à l'enfance – publics, universels, régis et subventionnés – visaient notamment à assurer une plus grande égalité des chances aux enfants, particulièrement les plus vulnérables, ainsi qu'à soutenir directement les familles. Or, au cours des dernières années, les décisions du gouvernement ont plutôt favorisé le secteur privé. Doit-on s'en inquiéter ?

Le lien entre la fréquentation d'un service de garde éducatif de qualité et la réussite scolaire a été clairement démontré par de nombreuses études. Les enfants en difficulté étant dépistés en bas âge, des mesures peuvent être prises pour les appuyer afin de leur offrir de meilleures conditions de départ dans leur parcours scolaire.

UNE PROGRESSION FULGURANTE DE LA PRIVATISATION

Malheureusement, le gouvernement tente de se désengager, voire de déconstruire ce grand réseau public au profit du secteur privé. En 2009, il bonifie substantiellement le crédit d'impôt pour frais de garde puis, en 2011, il implante le remboursement mensuel des versements anticipés afin de soutenir les familles fréquentant les garderies privées non subventionnées. Depuis, le nombre de places dans ces établissements a bondi de 554 %. Et la facture est salée : en 2013 seulement, Québec a versé quelque 557 millions de dollars aux parents.

À ce portrait s'ajoutent la hausse et la modulation des frais de garde, annoncées l'automne dernier, qui risquent d'accélérer cette privatisation. Et cela, en dépit du fait que les services de garde éducatifs de qualité, régis et subventionnés contribuent grandement à la conciliation famille-travail, particulièrement pour les femmes, et au développement des enfants. Bref, ils constituent un véritable investissement pour le Québec, tant social qu'économique.

LA QUALITÉ DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS EN PÉRIL

Toutefois, un tel virage n'est pas sans conséquences pour la qualité des services. Pour mieux comprendre l'importance du réseau public des services de garde éducatifs, comparons les différences majeures selon les types de garde :

Les services de garde en installation

Qu'ils soient publics ou privés, les services de garde en installation sont tous assujettis à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Cependant, les centres de la petite enfance (CPE) se distinguent nettement des services de garde privés.

D'abord, les CPE sont des organismes sans but lucratif dont la mission éducative place l'enfant au cœur des services. Les garderies privées, subventionnées ou non, sont quant à elles des entreprises centrées sur la réalisation de profits.

Le rôle des parents est aussi un aspect important qui les différencie : seuls les CPE sont gouvernés par un conseil d'administration composé aux deux tiers de parents utilisateurs. Dans les garderies privées, le rôle des parents n'est pas décisionnel.

Notons enfin que les garderies privées non subventionnées n'ont pas accès à la subvention pour les enfants à besoins particuliers. Les ressources spécialisées offrant un soutien adapté à ces enfants ne sont donc pas garanties.

Centre de la petite enfance	Garderie privée subventionnée	Garderie privée non subventionnée (garderie commerciale)
Organisme sans but lucratif à mission éducative	Entreprise générant des profits	Entreprise générant des profits
Offre des places à contribution réduite	Offre des places à contribution réduite	Fixe ses propres tarifs, et le parent peut demander des crédits d'impôt pour frais de garde
Conseil d'administration constitué aux deux tiers de parents : décisionnel	Comité consultatif de parents : non décisionnel	Comité consultatif de parents : non décisionnel

Les services de garde en milieu familial

C'est en considérant les services de garde en milieu familial que l'on réalise encore davantage l'importance d'avoir accès à un réseau public, régi et subventionné pour offrir des services de qualité aux tout-petits et à leur famille.

Dans les milieux familiaux régis et subventionnés, les responsables d'un service de garde (RSG) reconnues au sens de la Loi peuvent accueillir au plus six enfants (ou jusqu'à neuf enfants si elles sont épaulées par une assistante), dont un maximum de deux poupons par adulte. De plus, les bureaux coordonnateurs encadrent leurs services en veillant à l'application des lois, des règlements et du programme éducatif du ministère de la Famille ainsi qu'en effectuant des visites de contrôle de la qualité des services et de la sécurité des lieux.

Au privé, n'importe qui le désirant peut ouvrir un service de garde accueillant six enfants ou moins, sans avoir à obtenir un permis de garde et sans qu'il y ait aucune vérification de la qualité.

Autre différence importante : les RSG doivent détenir une formation obligatoire, incluant un cours de premiers soins, et se perfectionner tous les ans. On ne retrouve pas ces exigences dans les milieux familiaux privés.

Milieu familial public reconnu, subventionné et régi	Milieu familial privé non reconnu, non subventionné et non régi
Services de garde éducatifs offerts par une responsable d'un service de garde (RSG) en milieu familial reconnue par un bureau coordonnateur, lequel s'assure de l'application de la Loi, des règlements et du programme éducatif	Services de garde offerts par une personne qui garde six enfants ou moins dans une résidence privée, non assujettie à une réglementation ni à aucune vérification de la qualité des services
Formation et cours de premiers soins obligatoires	Aucune formation ni aucun cours de premiers soins exigés
Enquête d'antécédents judiciaires obligatoire pour tous les adultes présents dans la résidence durant les heures de garde	AUCUNE VÉRIFICATION OBLIGATOIRE DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES de tous les adultes présents durant les heures de garde

Garderies privées : un taux élevé de plaintes

En 2013-2014, 830 plaintes liées à la santé et à la sécurité des enfants ont été enregistrées à l'endroit des garderies privées¹, contre 97 pour les CPE et 2 pour les milieux familiaux régis. Pire encore, ce portrait ne tient pas compte des plaintes formulées contre les milieux familiaux privés non reconnus, non subventionnés et non régis puisque le ministère de la Famille n'exerce, à leur endroit, aucun contrôle ni aucune surveillance de la qualité des services.

À l'inverse, la satisfaction des parents utilisateurs des services de garde publics et régis témoigne de leur qualité, comme en font foi les données du ministère de la Famille.

LE GOUVERNEMENT DOIT CHANGER DE CAP !

Le gouvernement doit mettre fin à cette privatisation nuisible à la qualité des services de garde offerts aux enfants ainsi qu'à la conciliation famille-travail de leurs parents. Il doit impérativement réinvestir dans la création de places dans le réseau public. La CSQ et la FIPEQ-CSQ ne ménageront d'ailleurs aucun effort pour défendre les services de garde publics, régis et subventionnés qui ont fait leur marque au Québec et dont la notoriété dépasse ses frontières. /

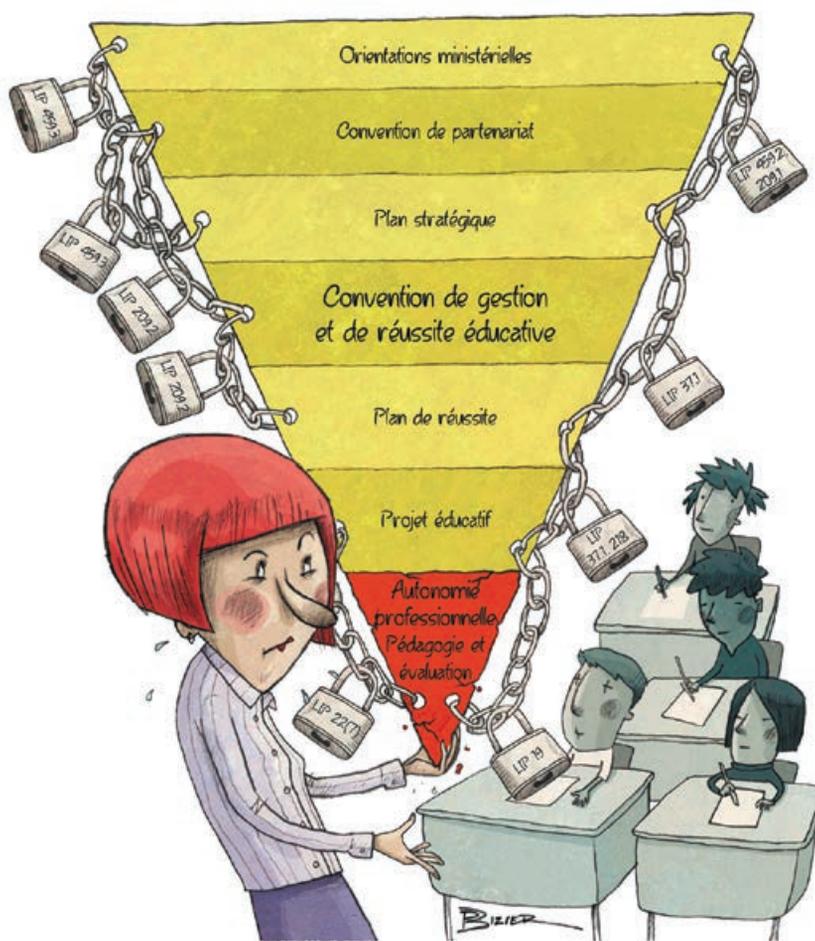
¹ QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2014). *Plaintes reçues – types de services de garde*. www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/plaintes/types-services-garde/pages/index.aspx.



Photo iStock

LES MÉFAITS DE LA NOUVELLE GESTION PUBLIQUE

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ à l'enseignement supérieur et responsable du Comité des jeunes*



Approche client, concurrence, optimisation des ressources et gestion axée sur les résultats : voilà les principaux ingrédients de la nouvelle gestion publique sur laquelle mise le gouvernement pour régler tous les maux des secteurs de l'éducation, et de la santé et des services sociaux. Loin d'être une panacée, ce mode de gestion n'est pas sans conséquence sur l'offre et la qualité des services publics. Un survol de ce type de gestion, inspiré du secteur privé, ainsi que des tendances qui s'en dégagent a été présenté lors du plus récent Réseau des jeunes de la CSQ. **Nouvelles CSQ** en présente les faits saillants.

LA GESTION PAR LE STRESS

La nouvelle gestion publique se dissimule sous plusieurs appellations. En santé, la mode est à la méthode Lean. Les tenants de cette forme d'organisation du travail prétendent améliorer à la fois l'efficacité, la productivité ainsi que les conditions de travail. Le mot d'ordre étant de « faire plus avec moins », on vise donc la performance par l'amélioration continue.

Caricature NGP-éducation

Selon Angelo Soares, professeur à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, il s'agit d'une véritable profession de foi. Loin d'améliorer les conditions du travail ou de diminuer les contraintes, les études révèlent que les problèmes de santé occupationnelle augmentent, et que l'intensification du travail et la pression sur le personnel s'accroissent. « Il est donc toujours sur le fil du rasoir », explique-t-il. Quant à la détresse psychologique, aux souffrances et aux problèmes d'usure physique et mentale, ils sont de plus en plus présents. Pas surprenant que cette méthode soit aussi qualifiée de « gestion par le stress » !

DIVISER POUR MIEUX RÉGNER

Autre fait important : on ne remplace pas – ou le moins possible – les personnes qui sont absentes, en congé de maladie, en vacances ou qui partent à la retraite. Les employées et employés, de leur côté, n'apprécient pas la surcharge de travail entraînée par l'absence d'un collègue. Selon eux, la source de leur souffrance est la personne absente. Ils ne réalisent pas que ce sont les stratégies de gestion de l'employeur qui en sont responsables. Cette pression provenant des collègues permet donc de briser la cohésion du groupe et de miner la communication entre eux. L'employeur réussit alors à « diviser pour mieux régner ».

UN LIEN AVEC LA RÉFORME BARRETTE ?

Si la nouvelle gestion publique prône, notamment, le rapprochement avec le client et la décentralisation, dans les faits, elle entraîne une croissance du contrôle (en raison par exemple des fusions des structures) et une baisse de la participation citoyenne. Difficile de ne pas y voir de lien direct avec la réforme Barrette, qui prévoit la création de quelques méga-centres intégrés de santé et de services sociaux, et l'abolition de la participation citoyenne à la gouvernance des établissements de santé.



QU'EN EST-IL DANS LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION ?

Les tenants de la nouvelle gestion publique ont des visées semblables pour le réseau de l'éducation. Le même mouvement de centralisation-décentralisation doit s'opérer, selon eux, notamment par l'abolition des commissions scolaires et une autonomie grandissante dévolue aux écoles. Cette décentralisation vers les établissements – qui devraient bien sûr être en concurrence entre eux – s'accompagnerait aussi d'une direction aux pouvoirs accrus (embauches, mises à pied, etc.) et d'une gouvernance laissant toute la place aux parents (les clients !) et aux membres externes.

LA DÉRIVE DE LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Dans un tel système, l'évaluation et le financement sont tributaires d'une gestion axée sur les résultats. Au Québec, la loi 88 est une étape importante dans l'application d'une gestion axée sur les résultats. De fait, avec les conventions de gestion, les pressions pour l'atteinte de cibles chiffrées sont très fortes. En formation professionnelle, le financement à la sanction s'inscrit dans la même dynamique.

« Dans les milieux, on s'aperçoit rapidement que ces façons de faire engendrent des dérives importantes », souligne Sébastien Bouchard, conseiller à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). En effet, les pressions sont grandes chez les enseignantes et enseignants pour qu'ils modifient leur enseignement et qu'ils abaissent leurs critères d'évaluation pour permettre aux établissements d'atteindre les cibles de diplomation.

ENSEIGNER LES EXAMENS ?

Aux États-Unis, on en vient même à payer le personnel enseignant en fonction du résultat des élèves (paye au mérite) et à fermer les écoles les « moins performantes » aux épreuves uniques. Cette dynamique entraîne le *Teaching to the test*, soit le transfert du temps d'apprentissage vers la préparation des évaluations. De même, l'accent est graduellement mis sur la mémorisation des réponses, et sur les moyens et les astuces efficaces pour bien réussir les tests.

« Au final, les résultats scolaires représentent de moins en moins le développement réel des compétences des élèves, ce qui dénature complètement l'objectif même de la gestion axée sur les résultats », précise-t-il.

Notons que l'actuel ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Yves Bolduc, a acquis ses lettres de noblesse en se faisant le champion de la méthode Lean dans le réseau de la santé... ; cela n'augure rien de bon pour le réseau de l'éducation !

UN APPEL À LA RÉSISTANCE

Deux conséquences s'avèrent communes aux réseaux de la santé et de l'éducation : d'un côté, l'autonomie professionnelle est attaquée et de l'autre, la bureaucratie augmente.

De plus, il est impensable de transposer un modèle de gestion issu du secteur industriel aux services publics, où l'approche humaine, les dimensions émotionnelles et relationnelles sont au cœur du travail. « Ces dimensions ne se mesurent et ne se minutent tout simplement pas », rappelle Angelo Soares.

« Il faut lutter pour une organisation du travail plus démocratique, axée sur la communication et la participation, le respect et la confiance, la justice et la reconnaissance, l'équité et l'autonomie, la participation et l'éthique. Il ne faut pas être complice de la déshumanisation. Il est toujours possible de choisir d'être humain et d'être moral, car c'est dans ces choix que loge notre dignité », conclut-il. /

Transgenrisme

UNE TRANSITION HARMONIEUSE AU TRAVAIL, C'EST POSSIBLE

NATHALIE CHABOT *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

Un peu partout au Québec, de plus en plus de personnes transgenres ou transsexuelles (trans) entreprennent une transition¹, y compris les jeunes. Cette transition est une étape cruciale qui marque le début de la vie que ces individus ont toujours voulu vivre. Elle comporte toutefois son lot de difficultés, surtout en milieu de travail.

Selon Françoise Susset, psychologue clinicienne et psychothérapeute, cela peut placer la personne dans une position de vulnérabilité ainsi qu'entraîner de la discrimination à son égard, comme l'ont confirmé certaines études. Celles-ci ont notamment démontré qu'une large proportion des personnes trans ont un niveau d'éducation qui va bien au-delà des exigences requises pour l'emploi qu'elles occupent².

En plus des nombreuses difficultés que cela entraîne pour la personne sur les plans économique et social, cela représente aussi une perte pour la société.

DES MOYENS SIMPLES D'AIDER LES PERSONNES TRANS

Heureusement, il existe des façons simples de soutenir les personnes trans au cours de leur transition. « Les collègues de travail font généralement preuve de compassion et comprennent la souffrance ressentie par la personne. Le problème est souvent qu'ils ne savent pas comment s'adapter au changement d'identité sociale », explique-t-elle.

L'employeur et le syndicat ont chacun un rôle essentiel à jouer. Il est d'abord de la responsabilité de l'employeur de mettre en place les conditions permettant à la personne en transition de se sentir accueillie, de demeurer pleinement disponible pour son travail et de préserver la qualité des relations entre collègues. Il doit donc s'assurer que les membres de l'équipe de travail sont bien informés, qu'ils comprennent bien la démarche et qu'ils sont prêts à accueillir le changement.

Pour sa part, le syndicat est bien placé pour défendre les droits de la personne trans et pour contribuer à instaurer un climat basé sur les valeurs fondamentales qu'il défend : égalité, solidarité, justice, liberté et coopération.

Autre condition de succès : la transition doit être bien planifiée. « En collaboration avec la personne trans, l'employeur doit élaborer un plan de transition qui respecte les besoins des deux parties. Le syndicat est une aide précieuse dans l'élaboration de ce plan. Le Congrès du travail du Canada a d'ailleurs développé un guide destiné aux représentantes et représentants syndicaux dans lequel sont présentés les éléments essentiels que devrait contenir le plan », précise Françoise Susset.

« Au fond, pour favoriser une transition harmonieuse, il faut bien la préparer et surtout faire preuve d'ouverture et de compréhension à l'égard de la personne en transition. Cela commence par des gestes tout simples, comme utiliser les nouveaux prénom et pronom de la personne, le moment venu », conclut-elle. /



Photo iStock

QUELQUES RESSOURCES UTILES POUR SOUTENIR LA DÉMARCHÉ

Institut pour la santé des minorités sexuelles (fr.ismh-isms.com)

Travailleuses et travailleurs en transition : guide pratique pour les représentantes et les représentants syndicaux à l'égard de la transition sexuelle (congresdutravail.ca)

Aide aux trans du Québec (atq1980.org)

Centre de lutte contre l'oppression des genres (desluttessgenres.org)

1 On entend par *transition* la période du changement de sexe. La personne vit alors selon son identité sexuelle, plutôt que selon son sexe biologique.

2 Le projet Trans PULSE indique que 71 % des personnes trans ont au moins une formation collégiale ou universitaire partielle, mais qu'environ la moitié gagnent 15 000 \$ par année ou moins.

Auberges du cœur

« ON RECONSTRUIT DES VIES »

MAXIME GARNEAU *Conseiller FSE-CSQ aux communications*

Depuis plus de 40 ans, les Auberges du cœur contribuent quotidiennement à remettre sur les rails la vie de milliers de jeunes souvent en détresse, abandonnés, décrocheurs, itinérants, toxicomanes ou alcooliques. Au fil des ans, ils sont plus de 60 000 à avoir séjourné dans l'un des 28 établissements. Plus qu'un gîte et un couvert pour une nuit, les Auberges du cœur travaillent sur l'ensemble des conditions de vie qui conduisent ces jeunes à la rue et compromettent leur intégration en société.

« J'aime dire qu'on reconstruit des vies. Les jeunes qui arrivent chez nous sont désorganisés. Ils sont souvent dans la rue, n'ont plus de liens familiaux et ne savent plus comment reprendre le contrôle de leur vie. On intervient donc différemment avec chacun d'eux, en fonction de leurs besoins. C'est carrément du sur-mesure. On trouve des intervenants pour les aider, on leur donne des outils pour rebâtir leur confiance en eux et envers les autres, et on les incite à développer leur autonomie », explique Michèle Noël, directrice générale de la Fondation des Auberges du cœur.

DES BESOINS CRIANTS

Annuellement, les Auberges du cœur viennent en aide à environ 3 500 jeunes âgés de 12 à 30 ans. Mais n'allez pas croire que les besoins ne sont pas plus importants.

« On réussit à aider 3 500 jeunes par année, mais la demande pour de tels services est beaucoup plus grande. On ne peut pas en héberger plus, faute d'argent et d'espace », explique-t-elle.

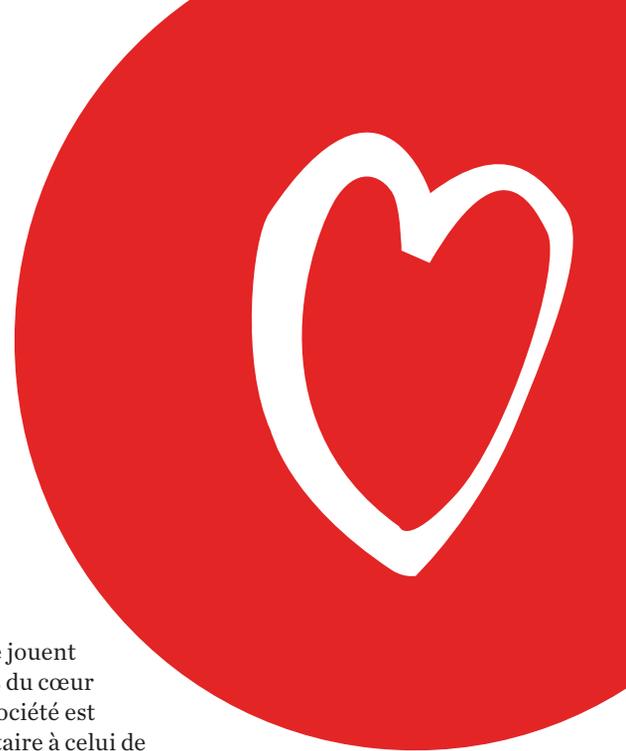
Les activités des Auberges du cœur sont financées majoritairement par des subventions gouvernementales. Or, avec les compressions qui se multiplient dans le financement des organismes communautaires, les prochaines années s'annoncent difficiles. Dans ce contexte, le succès de la campagne de financement 2014-2015 de la Fondation des Auberges du cœur est primordial.

UN RÔLE ESSENTIEL AUPRÈS DES PLUS VULNÉRABLES

La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Josée Scalabrini, est fière d'agir à titre de présidente de cette campagne.

« Comme enseignante, je sais que l'avenir d'une personne vulnérable se bâtit souvent à partir de mains tendues par des gens qui croient en elle. Ce sont des interventions comme celles que font quotidiennement les Auberges du cœur qui ont le pouvoir de transformer en profondeur la vie de milliers de jeunes Québécoises et Québécois », lance-t-elle.

« Le rôle que jouent les Auberges du cœur dans notre société est complémentaire à celui de notre réseau scolaire. Les Auberges permettent souvent à des jeunes, comme à des adultes, de remettre de l'ordre dans leurs vies. C'est cette stabilité, acquise ou retrouvée, qui leur permet souvent de faire un retour sur les bancs d'école. Et l'éducation, on le sait, est la meilleure façon de bâtir son avenir sur des bases solides. En donnant généreusement aux Auberges du cœur, on s'assure d'offrir cette possibilité aux plus vulnérables », conclut la leader syndicale. /





La Fondation
des Auberges
du cœur

JOSÉE SCALABRINI
PRÉSIDENTE DE
LA CAMPAGNE DE
FINANCEMENT



Je vous invite à APPUYER
CETTE CAUSE pour contribuer
à **BÂTIR L'AVENIR** de ces milliers
de jeunes d'ici qui cherchent
à s'en sortir et qui trouvent
les ressources pour le faire
auprès **des Auberges
du cœur**.

**VOICI MON
DON :**

30 \$ 40 \$ 50 \$ 75 \$
 OU \$

CHÈQUE (à l'ordre de la Fondation des Auberges du cœur)
Vous pouvez faire votre don sur le site Internet sécurisé au
www.aubergesducoeur.com. Un reçu officiel sera envoyé
pour toute contribution de 20 \$ ou plus.

**J'EFFECTUE
MON DON PAR :**


 VISA

MODE DE PAIEMENT

Nom :

Numéro de la carte :

Date d'exp. : Signature :

Date : Téléphone :

Adresse courriel (pour recevoir votre reçu) :

Veuillez ne pas communiquer mon nom et mes coordonnées à d'autres organismes.

Adresse :

Ville :

Code postal :

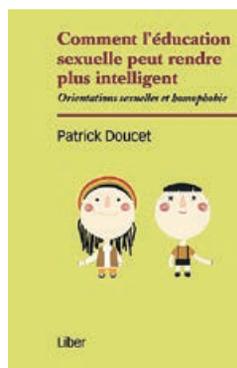
Téléphone :

Courriel :

OCT. 2014

No d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 88806 6248 RR0001

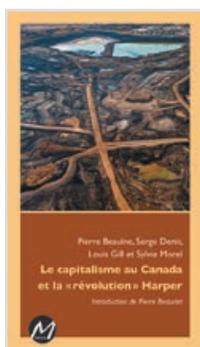
4246, rue Jean-Talon Est, Tour Sud - bureau 17, Montréal (Québec) H1S 1J8
fondation@aubergesducoeur.com



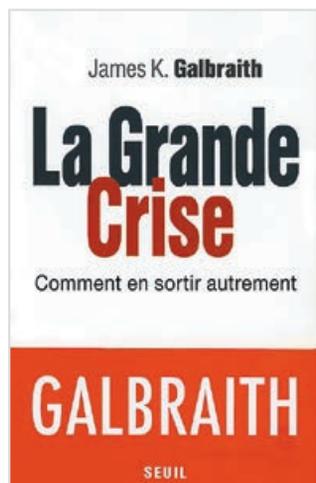
1



2



3



4



5



6

1. COMMENT L'ÉDUCATION SEXUELLE PEUT RENDRE PLUS INTELLIGENT

Liber

Ce livre vise à combattre l'ignorance en matière d'orientation sexuelle – bien répandue encore aujourd'hui – qui, trop souvent, mène à des attitudes et à des comportements homophobes. C'est en transmettant les connaissances actuelles sur le sujet de manière vivante et en les illustrant par diverses histoires que l'auteur, Patrick Doucet, apporte une contribution importante à la lutte contre l'homophobie.

2. DÉVELOPPEMENT ET PERSÉVÉRANCE PROFESSIONNELS DANS L'ENSEIGNEMENT

Presses de l'Université du Québec

Cet ouvrage collectif, réalisé sous la direction de Liliane Portelance, Stéphane Martineau et Joséphine Mukamurera, propose de considérer le développement professionnel des enseignantes et enseignants comme un continuum, de la formation initiale à la formation continue. Il s'attarde tout particulièrement aux activités de développement professionnel offertes à la relève enseignante et fait le lien avec sa persévérance en emploi.

3. LE CAPITALISME AU CANADA ET LA « RÉVOLUTION » HARPER

M éditeur

La défaite des syndicats aux États-Unis et au Royaume-Uni, au début des années 1980, a permis aux dirigeants de mener une véritable révolution de droite, ce que Stephen Harper entend bien réaliser à son tour. Les auteurs Pierre Beaulne, Serge Denis, Louis Gill et Sylvie Morel abordent dans cet ouvrage les questions de la mondialisation du capital canadien et de l'accélération du virage à droite au pays depuis la crise économique de 2008, ainsi que les enjeux entourant les relations du travail et la réforme de l'assurance-emploi. Un livre fort pertinent en cette année électorale.

4. LA GRANDE CRISE

Seuil

En imposant leurs politiques d'austérité, notamment par la baisse des dépenses publiques, les gouvernements ont aggravé la crise économique. L'auteur et économiste James K. Galbraith affirme aussi qu'on ne peut plus compter sur une forte croissance en raison, notamment, du coût de l'énergie. Après avoir démontré la faillite des politiques anticrisis actuelles, il propose des solutions axées sur un régime de faible croissance, où il faudra remplacer la finance privée par un service public bancaire, relever le salaire minimum, renforcer la protection sociale, et plus encore. Un contenu riche et accessible. À lire !

5. CE LIVRE A MANGÉ MON CHIEN

Éditions Scholastic

Il n'est pas comme les autres, ce livre : il mange les personnages ! En fait, tous ceux qui tentent d'aider Bella, l'héroïne, disparaissent à leur tour... jusqu'à ce qu'elle demande l'aide du lecteur. Un livre mignon et rigolo de Richard Byrne qui plaira aux enfants âgés de 3 à 7 ans.

6. LES LETTRES DE GLADYS

Alice Jeunesse

Chacun vient demander à Gladys d'écrire des poèmes d'amour, des lettres d'excuses et même des factures. Une histoire d'Ingrid Chabbert et Stéphanie Augusseau qui donne toute son importance aux mots et aux relations entre petits et grands. Dès 5 ans.



LA CSQ, FIÈRE PARTENAIRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ!

Pour plus d'information sur le protocole CSQ - Fonds, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec **Langis Beaulieu**, coordonnateur – CSQ au 1 800 361-5017.





Faites-vous partie des 6 000 personnes adhérentes de la CSQ qui ont adopté la réclamation Web?

Quelques chiffres...

Dans le régime d'assurance collective de la CSQ,
près de 25 % des demandes de prestations admissibles
à la réclamation en ligne sont effectuées sur le Web.

Vous voulez faire comme eux?

Pour bénéficier de ce service, rendez-vous au ssq.ca/acces et accédez
à votre dossier sur le site sécurisé ACCÈS | assurés.

**Réclamez sur le Web
en quelques clics et recevez votre
remboursement en 48 heures!**

ssq.ca

SSQ Groupe
financier

Les valeurs à la bonne place